

DELIBERATION N°2020-21_14
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du Jeudi 30 septembre 2021

1. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) 2021-2022 (suite)

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 24 Membres représentés : 0 Total : 24	Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0

Les membres présents de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté après en avoir délibéré, approuvent les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) 2022-2023 présentées en séance, à savoir :

Pour l'UFR Santé : les modalités de contrôle des connaissances et compétences relatives au parcours d'accès spécifique santé (PASS), au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques 2^{ème} et 3^{ème} année (DFGSP2 et DFGSP3) ainsi qu'à diplôme de formation approfondie en sciences médicales 1^{ère} année (DFASM1)

Pour l'UFR ST : les modalités de contrôle des connaissances et compétences relatives au Master Ingénierie des systèmes complexes parcours EUR Smart Integrated System (M1 et M2)

Pour l'UFR STGI : les modalités de contrôle des connaissances et compétences relatives à la première année de licence Administration économique et sociale, parcours préparatoire au professorat des écoles (L1 PPPE) ainsi qu'aux Masters EUR Energie, parcours *Electrical energy* ainsi que *Thermal engineering* (M1 et M2).

Pour l'UFR SLHS : les modalités de contrôle des connaissances et compétences relatives à la licence information-communication (L1, L2 et L3).

Besançon, le 30 septembre 2021

Pour la présidente et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Services,


Pierre-Henry DODART



Annexes / pièces jointes :

1. Ensemble des documents relatifs aux M3C 2021-2022 des formations citées ci-dessus.

La CFVU a validé les modalités de contrôle de connaissances et compétences de l'UFR santé le 16 septembre dernier.

Le conseil de gestion de la composante, qui a eu lieu, le lundi 20 septembre, a validé ces modalités avec des modifications.

En conséquence, la CFVU doit se prononcer à nouveau, sur les modalités modifiées, au plus tard le 30 septembre.

Détail des modifications dans les M3C 2021-2022 de l'UFR Santé

les documents joints annulent et remplacent les tableaux validés lors de la CFVU du 16 septembre

PASS : page 6, paragraphe 2 est ajouté « et un classement indicatif » :

Les épreuves du premier semestre (première partie du tronc commun) ne font pas nécessairement l'objet d'un classement car il ne serait que très provisoire et susceptible de changer considérablement suite aux épreuves du deuxième semestre et des épreuves de deuxième session. Cependant, une moyenne générale est donnée tenant compte des coefficients (Tableau 1) **et un classement indicatif**. Ces résultats aident l'étudiant à faire un choix de filière en début de S2 (Inscriptions pédagogiques).

DFGSP2 : page 9, dans le tableau figurent encore les épreuves de posologie et TP alors que ces preuves ont bien été supprimées dans le descriptif de l'examen de stage page 2.

DFGSP3 : page 6, UE4 EC Hématologie cellulaire : ajout d'un CC de 45 minutes en session 1

DFASM1 : page 2 : Correction du nom de l'UE5a (retrait du terme douleur), correction des % d'Items (paragraphe 2) ; page 3 1^{ère} phrase : reformulation de la phrase relative aux ECTS d'UE librement choisies.

MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE CONTROLE DES CONNAISSANCES DU PARCOURS D'ACCES SPECIFIQUE SANTE, PASS

Année universitaire 2021 - 2022

(textes de référence : loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé; Décrets n°2019-1125 et 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique; Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique; Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute; Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'État de pédicure podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical et portant dispositions diverses)

1. DESCRIPTION GENERALE DU PARCOURS ACCES SPECIFIQUE SANTE	2
2. INSCRIPTIONS EN PASS :	3
3. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS :	3
4. CONTROLE DES CONNAISSANCES : PERIODES ET DUREES DES EPREUVES, COEFFICIENTS, DOCIMOLOGIE, CLASSEMENTS.	5
4.1 PREMIER GROUPE D'EPREUVES	5
4.3 PREMIERE PROCEDURE DE CHOIX POUR L'ADMISSION DIRECTE ("SUPER-ADMIS") A L'ISSUE DES EPREUVES DU 1^{ER} GROUPE. .	8
4.4 CONDITIONS DE VALIDATION DES 60 ECTS DE LA PASS.....	8
4.5 ÉPREUVES DU 2^{EME} GROUPE ("ORAUX").....	9
5. COMMUNICATION DES RESULTATS ET 2^{EME} PROCEDURE DE CHOIX A L'ISSUE DES EPREUVES DU SECOND GROUPE ET DES EPREUVES DE RATTRAPAGE.....	10
6. ORGANISATION DES EPREUVES DE LA MAJEURE SANTE	11

Le présent règlement est communiqué aux étudiants, par voie d'affichage aux emplacements prévus à cet effet, dès que les modalités en sont arrêtées et au plus tard un mois après le début des enseignements. Il ne peut être modifié en cours d'année.

1. Description générale du Parcours Accès Spécifique Santé

Le PASS est un parcours correspondant à 60 ECTS (crédits européens) qui permet en cas de succès de passer en deuxième année de santé ou en deuxième année de licence dans une autre UFR de l'université de Franche-Comté (UFR-ST, UFR-SLHS, UPFR des Sports, UFR-SJEPG). Sur les 60 ECTS, 48 ECTS correspondent à un enseignement appelé "majeure santé", dispensé à l'UFR des sciences de la santé et 12 ECTS à un enseignement appelé "mineure disciplinaire" dispensée par une autre UFR de l'université de Franche-Comté. Neuf mineures disciplinaires sont possibles dont quatre sont organisées par l'UFR-ST (Sciences de la Vie, Physique-Chimie, Mathématiques et Sciences pour l'Ingénieur), une par l'UFR STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), une par l'UFR SJEPG (Droit), une par le SUP-FC (Administration Economique et Sociale) et deux par l'UFR SLHS (Philosophie, Psychologie). Chaque étudiant en PASS est inscrit dans une seule licence mineure disciplinaire (choix durant la procédure Parcoursup).

Au premier semestre, les enseignements de l'UFR des Sciences de la Santé portent sur un tronc commun à toutes les filières. Au début du deuxième semestre, chaque étudiant peut s'inscrire à un maximum de 3 filières santé sur les 6 proposées : Maïeutique (Ma), Médecine (Mé), Odontologie (O), Pharmacie (Ph), Métiers de la Rééducation (MR), Sciences Infirmières (SI). MR inclut masso-kinésithérapie MK, ergothérapie E -, psychomotricité - Ps-

L'accès en deuxième année de santé dans une filière particulière nécessite la validation des 60 ECTS et un classement en rang utile compatible avec le nombre de places disponibles dans la filière considérée. La validation des ECTS se fait avec compensation entre les différentes UE, entre mineure et majeure, dans chaque semestre et entre les semestres 1 et 2, mais avec une note éliminatoire de 8/20 pour la moyenne générale de la mineure et de la majeure. La deuxième année de santé devra s'effectuer à Besançon (Ma, Mé, Ph, MK, E, Ps), Montbéliard (MK) ou à Strasbourg (O) suivant la filière choisie, le choix et le classement de l'étudiant. Si l'étudiant ne peut pas passer en deuxième année de santé, il ne peut pas se réinscrire en PASS pour tenter une deuxième fois un passage en deuxième année de santé. Il pourra tenter une deuxième chance par la voie LAS (Licence Accès Santé), en deuxième année ou troisième année de licence LAS. Les étudiants passant en MK auront aussi la possibilité de tenter une deuxième chance pour passer en deuxième année de santé (Ma, Me, O ou P) en passant la mineure santé au cours de leur deuxième ou troisième année de MK.

L'accès en deuxième année de licence dans une des 9 licences décrites plus haut nécessite la validation des 60 ECTS (selon les mêmes modalités que pour l'accès en santé). En deuxième ou troisième année de licence, l'étudiant a une deuxième chance d'accéder en deuxième année de santé par la voie LAS (Licence Accès Santé). Le nombre total de tentatives pour accéder en deuxième année de santé ne peut être supérieur à deux au cours du premier cycle des études universitaires.

2. Inscriptions en PASS

Deux types d'inscription sont nécessaires, l'une administrative en début d'année universitaire, attestant de l'inscription à l'UFR Santé, l'autre pédagogique à l'issue du premier semestre et permettant de faire un choix pédagogique entre les différentes filières.

Inscription administrative :

L'inscription administrative fait suite à la procédure Parcoursup et s'effectue à partir du mois de juillet précédant la rentrée, à l'ouverture de la campagne d'inscription de l'Université. Aucune inscription ne peut être annulée ou modifiée au-delà de la date de clôture des inscriptions administratives. Le nombre d'inscriptions en PASS en vue de passer en deuxième année de santé est limitée à une.

Inscription pédagogique :

L'inscription pédagogique est obligatoire. Elle est faite au début du deuxième semestre après les résultats des épreuves du premier semestre.

Il s'agit d'une inscription à choix parmi les six filières suivantes : maïeutique (Ma), médecine (Mé), odontologie (O), pharmacie (Ph), métiers de la rééducation (MR), sciences infirmières (SI)

Une ou plusieurs inscriptions sont possibles jusqu'à trois maximum.

L'inscription à une filière vaut pour inscription à l'UE spécifique (UE spé) correspondante. La participation à l'épreuve d'une UE spécifique est conditionnée par l'inscription pédagogique. Les étudiants inscrits en MR peuvent choisir un ou plusieurs de ces trois options : ergothérapie (E), masso-kinésithérapie (MK), psychomotricité (Ps). L'inscription n'est comptabilisée pour autant qu'une fois, l'étudiant inscrit en MR pouvant ainsi s'inscrire dans deux autres filières.

3. Organisation des enseignements

Les enseignements de "santé" comportent 10 UE (unités d'enseignements) dites du tronc commun et 6 UE spécifiques filières Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Métiers de la Rééducation, Sciences Infirmières (cf. description des UE en annexe).

Les enseignements sont effectués sous forme de Cours Magistraux (CM) en présentiel du lundi au jeudi ou à distance et complétés par des Enseignements ou Travaux Dirigés (TD) en présentiel dispensés aux étudiants répartis en groupes prédéfinis. L'affectation de chaque étudiant à son groupe de TD est faite par le service de scolarité et les changements de groupe sont rigoureusement interdits. Suivant les circonstances sanitaires ou autres, certains cours ou TD prévus en présentiel peuvent être organisés à distance. L'accès aux documents en ligne fait l'objet d'une charte de bonnes pratiques qui doit être signée en ligne par tous les étudiants.

- Les UE du premier semestre sont les suivantes :

UE1 - Chimie - Biochimie - Génome

UE2 - La cellule et les tissus

UE3 - Physique - Biophysique

UE4 - Biostatistiques

Licence Mineure Disciplinaire semestre 1: AES (Administration Economique et Sociale), (Droit (D), Maths (M), Physique-Chimie (PC), Philosophie (Ph), Psychologie (Ps), S (STAPS), SPI (Sciences pour l'Ingénieur), Sciences de la Vie (SV). Les cours ont lieu le vendredi à l'UFR des sciences de la santé ou à l'UFR disciplinaire (UFR-ST, UFR STAPS, UFR SLHS ou UFR SJEPEG). Pour AES, les cours sont en ligne.

- Les UE du deuxième semestre sont les suivantes :

UE5 - Anatomie Physiologie

UE6 - Initiation à la connaissance du médicament

UE7 - Santé Société Humanité

UE8 - Sciences de la Santé

UE9 - Connaissance de l'anglais

Licence Mineure Disciplinaire semestre 2 : Comme au semestre 1, les cours ont lieu le vendredi à l'UFR des sciences de la santé ou à l'UFR disciplinaire (UFR-ST, UFR sports, UFR SLHS ou UFR SJEPEG). Pour AES, les cours sont en ligne.

UE spécifique 1 - Maïeutique

UE spécifique 2 - Médecine

UE spécifique 3 - Odontologie

UE spécifique 4 - Pharmacie

UE spécifique 5 - Métiers de la rééducation

UE spécifique 6 - Sciences Infirmières

- L'UE10, connaissances des métiers de la santé et de préparation à l'oral, est enseignée sur les deux semestres. Elle n'est pas associée à des ECTS mais prépare les étudiants à l'éventuel oral (cf. épreuves du deuxième groupe).

4. Contrôle des connaissances : périodes et durées des épreuves, coefficients, docimologie, classements

4.1 Premier groupe d'épreuves

Les épreuves du premier groupe sont des épreuves écrites qui portent sur les matières du tronc commun (9 UE), les UE spécifiques et la licence mineure disciplinaire.

Elles sont organisées suivant le tableau ci-dessous

	Les UE PASS	ECTS	Coefficients pour le classement et ECTS						Epreuves 1 ^{ère} session			Epreuves 2 ^{ème} session		
			Ma	Md	Od	Ph	MR	SI	Type	Date	Durée	Type	Date	Durée
1 ^{er} semestre	UE1 - Chimie Biochimie Génome	7	7	7	7	7	7	7	QCM	Fin S1	1h30	QCM	Fin S2	1H
	UE2 - La cellule et les tissus	7	7	7	7	7	7	7	QCM	Fin S1	1h30	QCM	Fin S2	1H
	UE3 - Physique - Biophysique	6	6	6	6	6	6	6	QCM	Fin S1	1h30	QCM	Fin S2	1H
	UE4 - Biostatistique	4	4	4	4	4	4	4	QCM	Fin S1	1h30	QCM	Fin S2	1H
	Licence Mineure disciplinaire - 1er semestre (S1)	6	6	6	6	6	6	6	Voir modalités suivant licence					
2 ^{ème} semestre	UE5 - Anatomie Physiologie	4	4	4	4	4	4	4	QCM	Fin S2	1h30	QCM	Fin S2	1H
	UE6 - Connaissance du médicament	3	3	3	3	3	3	3	QCM	Fin S2	1h	QCM	Fin S2	40 min
	UE7 - Santé Société Humanité	7	7	7	7	7	7	7	QCM +QR	Fin S2	1h30	QCM	Fin S2	1H
	UE8 - Sciences de la Santé	2	2	2	2	2	2	2	QCM	Fin S2	30 min	QCM	Fin S2	30 min
	UE9 - Connaissance de l'anglais	1	1	1	1	1	1	1	Contrôle continu			Oral	Fin S2	20 min
				17	17	17	17	17	17	Organisation des épreuves UEspé en modules				
	UE spécifique 1 - Maïeutique	7	7	-	-	-	-	-	QCM	Fin S2	1h30	QCM	Fin S2	1H
	UE spécifique 2 - Médecine	7	-	7	-	-	-	-	QCM	Fin S2	2h00	QCM	Fin S2	1H20
	UE spécifique 3 - Odontologie	7	-	-	7	-	-	-	QCM	Fin S2	1h30	QCM	Fin S2	1H
	UE spécifique 4 - Pharmacie	7	-	-	-	7	-	-	QCM	Fin S2	1h30	QCM	Fin S2	1H
	UE spécifique 5 - Métiers de la rééducation	7	-	-	-	-	7	-	QCM	Fin S2	1h30	QCM	Fin S2	1H
	UE spécifique 6 - Sciences Infirmières	7	-	-	-	-	-	7	QCM	Fin S2	1h30	QCM	Fin S2	1H
	Licence Mineure disciplinaire - 2ème semestre (S2)	6	6	6	6	6	6	6	Voir modalités suivant licence					

Tableau 1 : Modalités des contrôles de connaissance en PASS.

QCM : Questions à Choix multiples, QR : Question rédactionnelle (les QR font l'objet d'une double correction). Les épreuves des UE spécifiques sont organisées en plusieurs épreuves modulaires (la durée indiquée pour les épreuves des UE spécifiques correspond à la somme de plusieurs épreuves différentes de modules spécifiques).

4.2 Résultats et classement à l'issu du premier groupe d'épreuves

D'une façon générale, les notes et rangs de classements sont communiqués individuellement via l'Espace Numérique de Travail (ENT). Le relevé de notes sera transmis dans un second temps.

Les épreuves du premier semestre (première partie du tronc commun) ne font pas nécessairement l'objet d'un classement car il ne serait que très provisoire et susceptible de changer considérablement suite aux épreuves du deuxième semestre et des épreuves de deuxième session. Cependant, une moyenne générale est donnée tenant compte des coefficients (Tableau 1) et un classement indicatif. Ces résultats aident l'étudiant à faire un choix de filière en début de S2 (Inscriptions pédagogiques).

A l'issu des épreuves du second semestre, les étudiants sont classés dans chaque filière suivant les coefficients indiqués dans le tableau 1 et en utilisant, sauf cas particulier, **les notes de première session** (ou de première chance) du S1 et S2. NB : En cas d'absence du candidat à une épreuve de première session, la note est 0.

La mineure disciplinaire compte pour 20% de la note (cf coefficients du tableau 1).

Les notes de la mineure disciplinaire (notes de 1^{ère} session ou de 1^{ère} chance) sont standardisées entre les différentes mineures pour le classement. La standardisation est faite en centrant les notes sur la même moyenne et en leur donnant la même dispersion pour toutes les mineures disciplinaires. Ainsi la distribution des notes standardisées est similaire pour toutes les mineures (même moyenne et même écart-type) et permet un interclassement.

Un classement est ainsi constitué dans les 6 filières Ma, Md, O, P, MR, SI.

Les résultats des candidats ex-æquo sont examinés afin de retenir en première position celui qui a la meilleure note à l'épreuve de l'UE concernée en procédant dans l'ordre suivant : UE7 - UE4 - UE6 - UE5 - UE3 - UE2 - UE1 - UE8 - UE9. S'il demeure des ex-æquo au terme de cette procédure automatique, le jury départage les candidats en retenant en première position celui qui a le plus de notes supérieures à la moyenne. S'ils sont toujours ex-æquo, il sera retenu en première position celui qui n'a aucune note inférieure à 6/20. Lors d'égalité persistante, en application de la réglementation, le jury définit les modalités de classement des candidats ex-æquo.

Le jury de délibération définit deux seuils pour chacune des filières :

- Si n désigne le nombre de places en deuxième année de santé de la filière considérée, au maximum, les $n/2$ premiers étudiants sont admissibles directement en deuxième année ("super-admis") sans passer le 2^{ème} groupe d'épreuves (oral) et sous réserve de validation des 60 ECTS. La note du dernier étudiant admis directement constitue le 1^{er} seuil dans la filière considérée.

- Un 2^{ème} seuil est défini dans chaque filière permettant de convoquer un nombre d'étudiants supérieur ou égal à une fois et demie le nombre de places restantes. Le seuil doit être par ailleurs supérieur ou égal à 10 sur 20.

Les étudiants ayant une note comprise entre le 1^{er} et 2^{ème} seuil sont en liste complémentaire et seront, après la 1^{ère} procédure de choix, soit admis directement soit convoqués pour le deuxième groupe d'épreuves (oraux). Les étudiants convoqués à l'oral seront départagés après un nouveau classement tenant compte de cet oral et du 1^{er} groupe d'épreuve (cf. figure 1 et § 4.5). Il y a une seule épreuve orale même en cas de choix de plusieurs filières (cf. § 4.5).

Les étudiants qui n'ont pas la moyenne générale de 10 sur 20 sont convoqués aux épreuves de deuxième session. S'ils se sont présentés à plusieurs filières et qu'ils n'ont pas obtenu la moyenne dans plus d'une UE spécifique ils devront choisir une seule épreuve d'UE spécifique pour la deuxième session.

Classement « santé + mineure disciplinaire »

Notes avant rattrapage

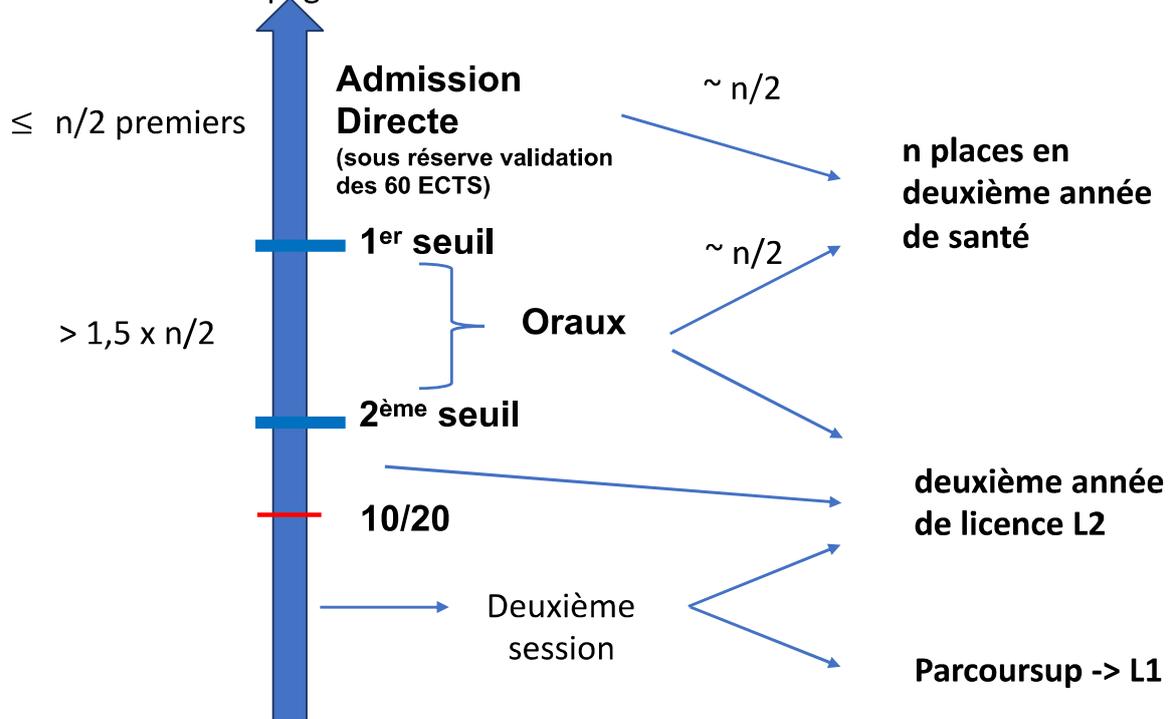


Figure 1 : Orientation des étudiants à l'issue du classement du 1^{er} groupe d'épreuves ("écrit") dans chaque filière M, M, O, P, MR, SI. NB : schéma général simplifié ne tenant pas compte de tous les cas particuliers possibles.

4.3 Première procédure de choix pour l'admission directe ("super-admis") à l'issue des épreuves du 1^{er} groupe

Lors de la publication des résultats des épreuves du 1er groupe, les étudiants ont 3 résultats possibles dans chacune des 6 filières:

- Admis directement (ou ADAC = admis avant choix = "super-admis").
- Convoqués à l'oral et en liste complémentaire pour l'admission directe (LC)
- Non classés (note de classement inférieur au 2^{ème} seuil).

Tous les étudiants qui sont "ADAC" ou "LC" dans au moins une filière doivent dans un délai qui sera communiqué par voie d'affichage, doivent faire un choix pour la filière préférée et en fonction de leur résultat. Ce choix est obligatoire même si un seul vœu est possible (un non choix équivaut à un renoncement). Les modalités précises sont communiquées par voie d'affichage sur l'espace numérique de travail.

La préférence pour une admission directe dans une filière X, vaut renoncement à se présenter aux autres filière(s) si l'admission directe à X est obtenue.

Par contre le renoncement à une admission directe dans une filière X au profit d'un oral dans une autre filière Y, permettra toujours se présenter au titre de filière X, mais avec un nouveau classement incluant la note de l'oral

Les affectations définitives des "super-admis" est faite par une procédure algorithmique après la clôture de la période de hiérarchisation des vœux. Cette affectation sera effective sous réserve de la validation des 60 ECTS de la PASS.

4.4 Conditions de validation des 60 ECTS de la PASS

La validation des 60 ECTS nécessite la moyenne générale des notes en utilisant les coefficients indiqués dans le tableau 1, avec compensation entre les UE, entre licence mineure et majeure, et compensation entre semestres. Mais la moyenne de la mineure disciplinaire inférieure à 8 ou la moyenne de la majeure santé inférieure à 8 est éliminatoire.

Les étudiants dans ce cas de figure peuvent valider néanmoins leur année en passant les épreuves de deuxième session ou deuxième chance (pour augmenter leur moyenne générale). Pour les UE de santé, les épreuves de deuxième session ont toutes lieu à la fin du deuxième semestre (y compris pour les UE1,2,3 et 4). Les étudiants n'ayant pas la moyenne générale ou ayant une note éliminatoire sont considérés comme convoqués à cette deuxième session : ils doivent repasser les UE de santé pour lesquelles ils n'ont pas la moyenne.

La note de la 2^{ème} session est alors celle qui est prise en compte pour la validation des ECTS, même si elle est inférieure à la note de la 1^{ère} session. En cas d'absence lors de la 2^{ème} session, la note attribuée est celle de la première session.

4.5 Épreuves du 2^{ème} groupe ("oraux")

Les étudiants classés entre le 1^{er} et le 2^{ème} seuil lors des épreuves du 1er groupe sont convoqués pour les épreuves orales (2^{ème} groupe d'épreuves).

L'épreuve orale comporte trois entretiens de 10 minutes (5 minutes de présentation, 5 minutes de discussion) qui ont lieu l'un à la suite de l'autre avec éventuellement un temps de préparation. L'ordre de passage des entretiens peut varier.

L'étudiant passe chacun de ces oraux devant au moins deux membres du jury.

Les thématiques des 3 entretiens sont les suivantes :

- **Entretien 1 "projet professionnel"** : Le candidat devra préparer deux projets professionnels, l'un dans une filière médicale et l'autre en dehors de ce domaine, même si ce n'est pas un projet personnel du candidat. Le choix du projet présenté lors de l'oral se fait par tirage au sort.

- **Entretien 2 "analyse de texte"** : Analyse, raisonnement et discussion sur un texte de type article de journal (20 minutes de préparation)

- **Entretien 3 "analyse d'une situation complexe"** : Analyse, réflexion et discussion autour d'une situation complexe (10 minutes de préparation).

La note de l'épreuve du deuxième groupe est obtenue par la moyenne des trois notes obtenues lors de ces 3 entretiens (sans coefficients).

La note finale utilisée pour le classement est la moyenne de l'écrit (1^{ère} session) et de l'oral avec une pondération pour que l'oral représente 60% de la note finale (la note précédemment obtenue pour le classement des épreuves du 1^{er} groupe première session représente donc 40% de la note finale).

Les résultats des candidats ex-æquo sont examinés afin de retenir en première position celui qui a la meilleure note à un entretien oral dans l'ordre suivant : entretien 3 - entretien 2 - entretien 1. S'il demeure des ex-æquo au terme de cette procédure, le jury départage les candidats en retenant en première position celui qui a le plus de notes (oral et écrit) supérieures à la moyenne. S'ils sont toujours ex-æquo, il sera retenu en première position celui qui n'a aucune note inférieure à 10/20 aux épreuves orales et écrites. Lors d'égalité persistante, en application de la réglementation, le jury définit les modalités de classement des candidats ex-æquo

5. Communication des résultats et 2^{ème} procédure de choix à l'issue des épreuves du second groupe et des épreuves de rattrapage

Tous les résultats communiqués aux candidats via l'ENT ont un caractère indicatif car seuls font foi les procès-verbaux de délibération des jurys. Les relevés de notes sont transmis individuellement aux étudiants en fin d'année universitaire après les procédures de choix. Le service de la scolarité est seule habilitée à établir les relevés de notes et les transmettre par courrier aux étudiants. Les étudiants doivent se tenir à disposition de l'UFR jusqu'à la proclamation des résultats des épreuves.

Une fois établis les classements des étudiants qui ont passé l'oral, une deuxième procédure de choix informatisée de la filière est organisée. Les modalités précises sont communiquées par voie d'affichage sur l'espace numérique de travail.

Dans un premier temps, tous les étudiants doivent se rendre sur l'application internet afin de connaître leur situation qui peut correspondre pour chaque filière à quatre possibilités :

- Admission avant choix (ADAC) : l'étudiant est classé d'emblée en rang utile pour passer en deuxième année de santé dans la filière considérée.
- Liste complémentaire (LC) : l'étudiant n'est pas d'emblée classé en rang utile mais pourrait par le jeu de désistement lors de la procédure de choix (choix d'une autre filière, abandon) être classé en rang utile.
- Ajournement avec validation des 60 ECTS : l'étudiant ne peut pas passer en deuxième année de santé mais a validé 60 ECTS. Il peut s'orienter vers une deuxième année de licence ou une LAS-2 selon des conditions déterminées par l'UFR responsable de la mineure disciplinaire suivie.
- Ajournement sans validation des 60 ECTS : l'étudiant ne peut pas passer en deuxième année de santé ni en LAS-L2. Il peut, via "parcoursup", s'inscrire en 1^{ère} année de licence. Il ne pourra tenter sa deuxième chance qu'à partir de la deuxième année de licence.

Les étudiants admis avant choix ou sur liste complémentaire doivent hiérarchiser leur choix de poursuite d'études en établissant un ordre de préférence pour les filières auxquelles ils se sont inscrits. Ceci doit être fait selon des modalités et un délai communiqués par voie d'affichage. Attention, cette phase est obligatoire pour tout étudiant, y compris ceux inscrits à une seule filière. Les étudiants en situation "Admis avant choix" ou "Liste Complémentaire" qui n'auront pas procédé aux choix en ligne seront automatiquement considérés en situation "Abandon" au terme de la procédure.

Une fois cette hiérarchisation faite, une procédure algorithmique permet de fournir les résultats définitifs (candidats reçus dans telle ou telle filière ou ajournés).

6. Organisation des épreuves de la majeure santé

Convocation

La date, le lieu et l'horaire des épreuves sont communiqués par voie d'affichage en accord avec les délais fixés par la réglementation. Cet affichage tient lieu de convocation des candidats aux épreuves.

Absence aux épreuves

La présence des candidats est obligatoire pour toutes les épreuves préparées; cependant l'absence à une ou plusieurs épreuves n'a pas caractère éliminatoire pour les autres épreuves.

Utilisation de documents et matériels

L'utilisation de documents et calculatrice est strictement interdite pour toute épreuve sauf indication contraire portée sur le sujet. Le prêt de document ou matériel entre les candidats est interdit. L'utilisation de tout appareil de communication à distance ou d'aide-mémoire numérique (téléphone mobile, messagerie, agenda numérique...) est proscrite.

Surveillance

Le directeur de l'UFR Santé peut désigner des personnels non enseignants pour la surveillance des épreuves.

Déroulement

Avant chaque épreuve, les surveillants contrôlent la carte des étudiants, vérifient leur identité et les font émarger. A la fin de chaque épreuve, les étudiants rendent leur copie en émargeant à nouveau la liste de présence. Aucun étudiant ne peut être admis à composer s'il se présente après l'ouverture des sujets. Pendant les épreuves, les étudiants doivent obligatoirement occuper la place numérotée qui leur a été affectée sous peine d'exclusion de la salle. Aucun étudiant n'est autorisé à quitter la salle avant la fin de l'épreuve. Tout incident affectant le déroulement de l'épreuve est consigné sur le procès-verbal de surveillance et fait l'objet, le cas échéant, d'un rapport écrit.

Un créneau spécifique, au cours ou suivant les examens de chacun des semestres, sera réservé pour permettre le déplacement éventuel ou la nouvelle tenue d'une ou plusieurs épreuves. Les étudiants devront prévoir d'être disponibles, en cas de besoin, dans ce créneau.

Jury de délibération

Les membres du jury sont désignés par le directeur de l'UFR Santé et par délégation du président de l'Université. La composition du jury fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins quinze jours avant la date des épreuves.

Fraude aux épreuves

Toute fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve peut entraîner une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur. Toute sanction entraîne en outre, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. La juridiction disciplinaire peut également prononcer, à l'égard du fraudeur, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

Réclamations

Toute réclamation concernant les épreuves doit être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception au président du jury et envoyé au responsable administratif de l'UFR Santé, dans un délai de 5 jours suivant la communication des résultats via l'ENT. La réclamation sera immédiatement transmise au président du jury. Si la réclamation est recevable et nécessite une modification du procès-verbal, le jury sera à nouveau convoqué.

Consultation des copies

Tout étudiant peut consulter sa copie pendant un an après la proclamation définitive des résultats. La demande de consultation est adressée par écrit au service de scolarité qui fixera un rendez-vous. L'étudiant ne peut prétendre à un entretien, concernant sa copie, avec l'enseignant de la discipline.

UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE
U.F.R. SANTE BESANCON
19 rue Ambroise Paré - 25030 BESANCON Cedex - Télécopie : 03.81.66.55.29

ANNEE –2021-2022

MODALITES D'EXAMENS

**2^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences
Pharmaceutiques
DFGSP2 (PH2)**

MODALITES D'ORGANISATION DES EXAMENS DE DFGSP2

Année universitaire 2020 - 2021

Pour être admis en 3^{ème} année du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP3), les étudiants doivent :

1. Valider l'UE « Stage officinal d'initiation ».
2. obtenir une note $\geq 10/20$ pour l'enseignement du tronc commun sur les semestres 3 et 4, soit par validation des éléments qui les composent, soit par compensation entre éléments constitutifs, UE à l'intérieur des semestres ou entre les semestres 3 et 4, sans note $< 6/20$ à l'un de ces éléments.

1. UE « stage officinal d'initiation »: (article 26 de l'arrêté du 17 juillet 1987 modifié par les arrêtés du 29 octobre 1992 , du 14 août 2003 et du 25 octobre 2018)

Le stage est obligatoire et d'une durée de 4 semaines (35 Heures par semaine). Il se déroule obligatoirement entre le **24 août 2020 et le 17 septembre 2020.**

- ✓ A l'issue du stage, chaque Maître de Stage formule une appréciation et la transmet au Service Scolarité - Examens de l'UFR.
- ✓ Il est, d'autre part, organisé un "examen de stage". Les modalités seront définies dans un règlement propre à l'UFR.
- ✓ Le jury prononce la validation ou la non-validation du stage officinal au vu de l'avis (légalement obligatoire) du Maître de stage et de la note de l'examen de stage.
- ✓ Il est organisé une deuxième session de l'examen stage en **JUIN 2022** pour les étudiants ajournés à la première session.
- ✓ Les étudiants ajournés à cette deuxième session doivent refaire un stage officinal Selon des modalités définies par l'UFR.
- ✓ **La validation de l'UE** est effective pour une note $\geq 10/20$. **En fait, c'est validé ou non (pas de note)**
- ✓ L'UE « Stage officinal d'initiation » n'est **pas compensable**.

2. Unités d'enseignement de tronc commun (UE)

L'emploi de la calculatrice est autorisé selon les modèles spécifiés dans les MCC générales.
Règles concernant l'assiduité en TP : se reporter aux MCC Générales de Pharmacie

- **1^{er} Semestre : S3**

Les MCC sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

Enseignement « Projet Professionnel » : validation par la présence à toutes les conférences

- **2^{ème} Semestre : S4**

Les MCC sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

3. Unités d'enseignement optionnelles

Les UE optionnelles sont validées individuellement, sans compensation avec les UE de tronc commun. L'UE est validée pour une note supérieure ou égale à 10/20. La note est capitalisée.

L'étudiant doit valider une UE optionnelle de 3 ECTS à chaque semestre de DFGSP2, parmi celles proposées dans la liste établie chaque année pour les DFGSP2 par l'UFR SMP.

L'étudiant doit avoir validé au minimum 12 ECTS d'UE librement choisies durant la deuxième et la troisième année du DFGSP.

Les MCC de ces UEs sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

Si l'étudiant a validé les semestres de tronc commun de DFGSP2, mais n'a pas validé une UE optionnelle d'un semestre, il sera autorisé à passer en troisième année en conservant cette dette. L'UE optionnelle devra alors être validée avant la fin de la troisième année.

4. PIX (compétences numériques)

Une certification à 300 PIX doit être validé durant le DFGSP2 ou le DFGSP3. La formation n'a lieu qu'en DFGSP2. Dans tous les cas ce niveau devra être validé avant la fin de DFGSP3 pour passer en DFASP1.

5. Projet professionnel

L'UE projet professionnel est de préférence validé en DFGSP2 (PH2). Dans tous les cas il devra être validé avant la fin de la DFGSP3 (PH3)

6. En cas de redoublement

Les UE et semestres validés, les notes de contrôle continu sous forme de « travaux pratiques » sont considérés comme définitivement acquis. Le « stage officinal d'initiation » validé est définitivement acquis.

7. Stage optionnel de découverte du monde du travail

L'étudiant peut réaliser à son initiative et avant le début de S3 un stage facultatif de découverte du monde du travail dans le domaine de la santé (hors officine et pharmacie à usage intérieur), d'une durée de 1 mois.

.....

DFGSP2 (PH2)

Fixation des lieux de stages en officine

Les étudiants en Pharmacie effectuant leur scolarité à l'UFR de Médecine et Pharmacie de Besançon, doivent faire leur stage chez des Pharmaciens agréés du ressort de l'Académie de Franche-Comté.

Il existe toutefois des dérogations à cette règle :

Le stage peut être accompli chez un Pharmacien agréé des régions suivantes: Rhône-Alpes, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Alsace, Lorraine.

Dans tous les cas, ces dérogations sont soumises à l'accord du responsable des stages et à l'accord des Directeurs des deux UFR concernées.

Règlement de l'examen de stage

- ✓ La validation de l'examen de stage est prononcée par le jury, dans les conditions ci-dessous :
- ✓ Il y a deux sessions d'examen par an : **Septembre et Juin**.
- ✓ Si la validation de l'examen de stage n'est pas obtenue à l'issue de ces sessions, l'étudiant doit recommencer un stage, selon des modalités définies par l'UFR.

L'examen repose sur un **ORAL BASE SUR UN RAPPORT DE STAGE OBLIGATOIRE**:

- L'étudiant est interrogé sur le contenu de son rapport de stage, qu'il remet le jour de l'examen (4 exemplaires).
- Ce rapport doit contenir :
 - Une présentation générale de l'officine (organisation, missions, activités).
 - Un rappel des aspects réglementaires des spécialités et préparations.
 - Une présentation des principales classes thérapeutiques (cf. guide de stage national), en détaillant une spécialité d'intérêt par classe.
 - Une présentation des différentes formes galéniques de spécialités rencontrées durant le stage.
 - Trois ordonnances commentées.
 - 1 exemple d'opinion pharmaceutique rencontré durant le stage
 - 1 procédure d'assurance qualité

- Un sujet libre, en lien direct avec le stage (10 pages au maximum).
- La présentation du rapport doit être soignée.
- Les règles de confidentialité et de secret professionnel doivent être respectées.
- Le rapport remis au jury doit être validé et signé (tampon et signature) par le Maître de Stage.
- Le jury interroge également sur des notions pratiques de pharmacie.

Légendes du tableau ci-après :

- **O/X : Obligatoire/à choix.**
- **CM/TP/TD : Cours Magistraux / Travaux Pratiques / Travaux Dirigés**
- **CC / CT : Contrôle Continu / Contrôle Terminal**
- **ECTS : *European Credits Transfer System* (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits)**
- **** Les notes de TP sont reportées en 2^{ème} session, sauf si la moyenne est <6/20. Dans ce cas, une session de rattrapage est organisée en 2^{ème} session. (pratique + interrogation écrite)**

Semestre n°3 (S3)

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volum e Horair e (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 1 – 6,5 ECTS	Y. GODET	MPPH2IH4	Hématologie	3,5	32 CM/ 4 TD	O	1 et R	100	0	ECRIT	CC	2 x 2H	1,25	Oui
			Immunologie					100	0	ORAL	CC	0H20	0,5	Oui
								0	100	ECRIT	CT	0H45	1,75	-
		MPPH2BG1	Biochimie Métabolique générale	2	20 CM/ 1,5 TD	O	1	40	60	ECRIT	CC/CT	1H	2	Non
							R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	-
		MPH2BGTP	TP Biochimie Métabolique générale	1	9h TP	O	1	100	0	ECRIT	Pas de note : VALIDE OU NON VALIDE	-	-	Oui
R	0						100	ORAL	Pas de note : VALIDE OU NON VALIDE	0.25H	-	-		

UE 2 – 8,5 ECTS	S. DEVAUX	MPPH2PH1	Physiologie	4	26 CM/ 6 TD	O	1	0	100	ECRIT	CT	0h45	4	-
							R	0	100	Oral	CT	-	4	-
		MPPH2BR4 Biodiversité et bioévolution	Biodiversité animale, végétal et fongique	4	28 CM/ 4,5 TD	O	1	100	0	ECRIT	CC	0h45	2	-
							R			CT	0h45			
							1 et R	0	100	ECRIT	CT	0h45	2	
		MPH2TPR3	TP Biodiversité animale	0,5	6 TP	O	1	100	0	-	CC	-	0,5	Oui**

Semestre n°3 (S3)

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 3 – 7 ECTS	C. ANDRÉ	MPH2SA41	Sciences analytiques	2,5	18 CM / 4,5 TD	O	1 et R	100	0	ECRIT	CC	1H00	2,5	-
		MPH2SA4P	TP Sciences analytiques	1	9 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui**
		MPH2SM41	Voies d'accès aux substances actives I	2,5	16 CM / 8 TD	O	1	0	100	ECRIT	CT	1H30	2,5	-
							R	0	100	ORAL	CT	/		-
		MPH2VATP	TP Voies d'accès aux substances actives	1	9 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui**

UE 4 – 5 ECTS	A. BEDUNEAU	MPPH2VM1	Cycle de vie du médicament	3	26 CM / 2 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H30	3	-
		MPH2MTP	TP Cycle de vie	0,5	6 TP	O	1	100	0	-	CC	-	0,5	Oui**
		MPPH2AN1	Anglais	1,5	15 TD	O	1	100	0	ECRIT	CC	/	/	Non
							R	0	100	oral	CT	15 minutes	/	

Semestre n°3 (S3)

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE Gestes de base - 0 ECTS	C. GIRARD	MPPH2GTB4	CM / TP	0	7,5h CM /13,5 TP	O	1	100	0	Validation par l'assiduité	CC	-	-	oui
UE Stage officinal d'initiation MPPH2ST4	S. LIMAT		Examen de stage	-		O	1 et R	0	100	ORAL	CT	0H15	1	-

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)		Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
											Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE Biomath et chimie Orga - 3 ECTS	Biomathématique	N. RETEL- RUDE	MPPH2BI1	CM et TD	3	19 CM + 2 TD	O/X	1 et R	0	100	ECRIT	CT	2H	3	-
	Chimie Orga.	L. ISMAILI	MPPH2MA1			6 CM + 2 TD									-

Semestre n°4 (S4)

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)		Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
											Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 5 – 6 ECTS	C. GIRARD	MPH2SA41	Sciences analytiques	2	16 CM / 3 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	Non	
		MPH2SA4P	TP Sciences analytiques	1	9 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui**	
		MPH2SM41	Voies d'accès aux substances actives II	2	16 CM / 3 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	-	

		MPH2VATP	TP Voies d'accès aux substances actives	1	9 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui**
UE 6 – 6 ECTS	P. TOTOSON	MPPH2PF3	Pharmacologie fondamentale	2,5	25 CM / 0 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2,5	-
		MPH2PFTP3	TP Pharmacologie fondamentale	1	10,5 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui**
		MPPH2PC3	Pharmacocinétique	2,5	20 CM / 4,5 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2,5	-

Semestre 4 (S4)

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Durée	Coeff.	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 7 – 7,5 ECTS	A. BAGUET	MPPH2PY1	Physiologie	3	25 CM / 3 TD	O	1	0	100	ECRIT	CT	1H	3	-
							R	0	100	Oral	CT	-	3	-
		MPH2PTP3	TP Physiologie	1	9h TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui**
		MPPH2GM3	Biologie cellulaire et moléculaire, génétique, microbiologie	3.5	23 CM / 9 TD	O	1	100	0	ECRIT	CC	1H	3,5	-
							R	0	100	ECRIT	CT	1H	3,5	-
		MPH2GTP3	TP Biologie cellulaire et	0	6h TP	O	1	100	0	ECRIT	TP pas de note : Validé ou non validé	-	-	Oui**

			moléculaire,				R	0	100	ORAL	pas de note : Validé ou non validé	0,25H	-	-
UE 8 – 7,5 ECTS	Y. PELLEQUER	MPPH2AM1	Formulation galénique	3	20 CM / 12 TD	O	1	0	100	ECRIT	CT	1H30	3	-
							R	0	100	ECRIT	CT	-	3	-
		MPH2AMTP	TP Formulation galénique	2	18h TP	O	1	100	0	-	CC	-	2	Oui**
		MPPH2RH1	Communication et gestion des relations humaines	1	6h CM / 4h ED 6h TP	O	1	100	0	Validation par assiduité + travaux personnels : écrit + oral	CC	-	1	Oui
		MPPH2A41	Anglais	1,5	15h TD	O	1	100	0	ECRIT et ORAL	CC	-	1,5	Non
						R	0	100	ORAL	CT	-	1,5	-	

Semestre n°4 (S4)

Unités d'enseignement/ (y compris les stages) Optionnelles – 3 ECTS	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE Bioanalytique instrumentale 3 ECTS	Y. GUILLAUME	MPPH2BA1	CM	2,5	20 CM / 6 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2,5	-
			TP	0,5	4 TP	O	1	100	0	-	CC	-	0,5	Oui**

UE Outils de chimie organique 3 ECTS	L. ISMAILI	MPPH2MA1	CM	2,5	18 CM / 6 TD	O	1 et R	0	100	ORAL	CT	-	2,5	-
			TP	0,5	6 TP	O	1	100	0	-	CC	-	0,5	Oui**
UE La matière première végétale sous la loupe 3 ECTS	C. GIRARD	MPPH2RV1	CM	1,5	11 CM / 3 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	1,5	-
			TP	1,5	16 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1,5	Oui**
UE Découverte du métier d'ingénieur 3 ECTS	OL. BLAGOSKLO NOV	MPPH2DMI	Travaux personnels	3	/	O	1 et R	100	0	Rapport écrit + Exposé oral (à l'ISIFC) 1 seule note finale rendue	CC	-	3	Oui

Semestre n°4 (S4)

Unités d'enseignement/ (y compris les stages) Optionnelles – 3 ECTS	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	%CC	%CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE Boite à outils pour percer les secrets de la Biologie 3 ECTS	A.BAGUET	MPPH2SB3	CM / TD	2	16 CM / 6 TD	O	1	100	0	ECRIT et ORAL	CC	1H	2	Oui
			TP	1	8 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui
UE Initiation à la pharmacologie Fondamentale 3 ECTS	P. TOTOSON	MPH2IPF3	CM	1,5	15 CM	O	1	100		ECRIT	CT	1H	1,5	Non
							R	0	100	ORAL	CT	-	1,5	-
			TP/TD	1,5	15h TP/TD	O	1	100	0	-	CC	-	1,5	Oui**

Semestres n°3 et 4

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Élément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
PIX (compétences numériques)	E. CAVALLI	MPPHC211		0	S3 : 2h CM / 3h TP S4 : 1h CM / 12h TP (soit 5 modules de Théorie + TP)	O	1 et R	100		CC de QCM (plateforme nationale pix.fr) hors session		1H45		

Dossier suivi par Patricia RETROUVEY
Service Scolarité 2^{ème} cycle médecine
tél. (33) 03 63 08 22 87
patricia.retouvey@univ-fcomte.fr

ANNEE 2021 – 2022

**MODALITES DE CONTROLE
DES CONNAISSANCES**

M1

Article 7 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales «La formation comprend les unités d'enseignement du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par l'université ou des unités d'enseignement libres».

1. Unités d'enseignement (UE) obligatoires

UE	ECTS	Modalités de contrôle	Période d'évaluation
UE3 : Psychiatrie, Pédopsychiatrie	5 ECTS	Ecrit 2h00	Semestre 2
UE4 : Perception, Système nerveux, Revêtement cutané	7 ECTS	Ecrit 2h00	Semestre 1
UE5a : Handicap, Vieillesse, Dépendance	3 ECTS	Ecrit 1h00	Semestre 1
UE5b : Douleur, Soins palliatifs, Accompagnement	3 ECTS	Ecrit 1h00	Semestre 2
UE8a : Circulation - Métabolismes	7 ECTS	Ecrit 2h00	Semestre 2
UE8b : Hépatogastroentérologie, chirurgie digestive, néphrologie, urologie	8 ECTS	Ecrit 2h00	Semestre 2
UE12 : Formation générale à la recherche (LCA)	1 ECTS	Ecrit 1h30	Semestre 1 Semestre 2
UE Préparation à l'EDN	2 ECTS	Validation des conférences	Semestre 1 + 2
UE ECOS	2 ECTS	Oral	Semestre 2

2. Première session

L'étudiant doit obtenir la moyenne (10/20) à toutes les UE obligatoires et doit valider **70 % des questions concernant les items de connaissances de rang A (70% de rang A et 30% de rang B).**

3. UE Stage

4 périodes de stage à temps plein

Chaque stage est validé et évalué indépendamment.

6 ECTS sont attribués si tous les stages sont validés.

25 gardes au moins devant être validées durant les 3 années d'externat : en prévoir environ 10 en M1

En cas de stage invalidé :

- Avertissement :

- Si le tuteur du stage estime au moment de l'évaluation du stage, que l'externe n'a pas atteint ses objectifs pédagogiques ou a rencontré des difficultés relationnelles, le tuteur peut alors **invalider de façon provisoire le stage**
- L'étudiant est alors reçu par le responsable des stages et gardes et/ou par le responsable du 2^{ème} cycle
- Il est donné à l'étudiant la possibilité de valider le stage invalidé à l'issue de l'année universitaire lors de la période de révisions de juin

- Redoublement : absences injustifiées, non-respect de la réglementation du CHRU, problèmes disciplinaires

- Arrêt maladie : si l'arrêt maladie est supérieur à trois semaines, le stage est invalidé et rattrapé dans les conditions ci-dessus indiquées

4. Unités d'enseignement libres

Les étudiants doivent obligatoirement choisir **une** UE libre, équivalant à 3 ECTS.

Pour l'année universitaire 2021-2022 sont proposées :

UE libres validant l'année M1 du DFASM	Nbre ECTS	Période d'enseignement	Modalités de contrôle Période d'évaluation
Anatomie pour l'ECNi Dr LEPAGE	3	Semestre 2	Épreuve écrite terminale : 1h00
Anglais – Vanessa Martin	6	Semestre 1 + 2	
Simulation relationnelle – Jeux de rôle Dr Mansi	3	Semestre 1 + 2	Contrôle continu
Chimères et autres fantasmes : initiation à la greffe d'organes et de tissus – Dr DAGUINDAU - Pr DUCLOUX	6	Semestre 1 + 2	Épreuve écrite terminale : 1h30
Éducation thérapeutique – Dr BOROT	6	Semestre 1 + 2	Présence obligatoire aux cours + stage + rédaction carnet de route

L'éthique, la communication et le travail en équipe multidisciplinaire dans le champ de la santé - Pr AUBRY	3	Semestre 1 + 2 (Cours magistraux + stage de 2 jours)	Validation du stage et soutenance du mémoire Semestre 2
Reconstruction des membres : de l'orthopédie à la chirurgie plastique - Pr OBERT	3	Semestre 2	Épreuve écrite terminale : 1h00
Prévention individuelle et collective en soins primaires et éducation pour la santé - Pr PERROT	6	Semestre 1	25 % projet rédigé 50 % rapport 25 % évaluation finale
Stratégie des examens complémentaires Pr DECONINCK	6	Semestre 1	Épreuve écrite terminale : 2h00

UE libre au titre du M1 SANTÉ ou SPE soumises au MCC du Master correspondant

UE libres validant l'année M1 du DFASM et parcours master ciblé	Nbre ECTS	Période d'enseignement	Modalités de contrôle Période d'évaluation
Environnement risques sanitaires et infectieux M1 SANTÉ – Pr GRENOUILLET	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Du gamète à l'embryon M1 SANTÉ – Pr ROUX	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Du gène au chromosome M1 SANTÉ – Pr VAN MALDERGEM	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Hématologie – Transfusion M1 SANTÉ – Pr GARNACHE-OTTOU	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Immunothérapie – Immunopathologie M1 SANTÉ – Pr ADOTEVI	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Inflammation et maladies inflammatoires M1 SANTÉ – Pr DEMOUGEOT–Pr BERTRAND	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Initiation à la recherche en pédagogie M1 SANTÉ – Pr PRATI	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Pharmacologie et Toxicologie médicale M1 SANTÉ – PR DAVANI et DR MURET	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Physiologie et physiopathologie cardiovasculaire M1 SANTÉ – Dr BOUHADDI	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Physiopathologie des maladies transmissibles M1 SANTÉ – Dr JEANNOT	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Psychologie et neurobiologie M1 SANTÉ – Pr HAFFEN	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Stage initiation à la recherche M1 SANTÉ – Pr Garnache-Ottou	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Éducation pour la santé M1 SPE – Pr MONNET	6	Semestre 2 e.learning exclusif	Épreuve écrite : 45 mn Contrôle continu
Environnement santé M1 SPE – Pr MONNET	6	Semestre 2 e.learning exclusif	Épreuve écrite : 2h00
Investigation en santé publique : méthodes quantitatives M1 SPE – Pr MONNET	6	Semestre 1 ED présentiels + e.learning	Épreuve écrite : 2h00
Lecture critique et documentaire et communication scientifique M1 SPE – Pr MONNET	3	Semestre 2 ED présentiels + e.learning	Épreuve écrite : 1h30 Contrôle continu
Planification en promotion de la santé M1 SPE – Pr MONNET	6	Semestre 2 e.learning exclusif	Épreuve écrite : 1h30 Contrôle continu
Protocole d'investigation en santé publique M1 SPE – Pr MONNET	3	Semestre 1 e.learning exclusif	Contrôle continu
Recherche clinique et épidémiologique M1 SPE – Pr MONNET	6	Semestre 2 ED présentiels + e.learning	Épreuve écrite : 2h00
Stage d'initiation à la recherche M1 SPE – Pr MONNET	6	Semestre 2 ED présentiels + e.learning	Contrôle continu (notation du protocole) ou oral
Statistiques approfondies M1 SPE – Pr MONNET	6	Semestre 2 ED présentiels + e.learning	Épreuve écrite : 2h00
Statistiques de base M1 SPE – Pr MONNET	6	Semestre 1 ED présentiels + e.learning	Épreuve écrite : 2h00

9 ECTS sont à valider au cours de l'externat.

Les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent, choisir une UE libre dans une autre composante de l'Université de Franche-Comté ou dans une autre Université. Les UE libres proposées par d'autres composantes ne peuvent être prises en compte au titre d'une UE libre validant l'année de M1.

5. Deuxième session

- ✓ La deuxième session intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats (*Article 16 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales*).
- ✓ L'étudiant doit obtenir la moyenne (10/20) à toutes les UE obligatoires et doit valider 70 % des questions concernant les items de connaissances de rang A.

L'étudiant qui n'a pas validé l'UE Stage redouble.

6. Conditions d'admission en M2

Pour être admis en M2, l'étudiant doit :

- ✓ Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE obligatoires et validation de l'UE Préparation à l'EDN
- ✓ Valider les stages hospitaliers
- ✓ Valider l'UE libre (note supérieure ou égale à 10/20)
- ✓ Valider l'UE ECOS (10/20)
- ✓ Valider l'enseignement et le stage interdisciplinaire relatif aux soins palliatifs

6bis. Résultats MASTER 1^{ère} année : Santé et Santé Publique (SP)

Après proclamation des résultats le jury est tenu de communiquer les notes.

Les notes et résultats individuels seront consultables sur l'Espace Numérique de Travail (ENT).

7. Modalités de redoublement

L'étudiant qui n'a pas validé une ou plusieurs UE ou un ou plusieurs stages sera redoublant. Il devra obligatoirement repasser l'intégralité des UE non validées. Il garde le bénéfice des UE validées. Il sera dans l'obligation d'effectuer à nouveau 4 périodes de stage (Décret du 24 juin 2014).

Article 19 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales : « Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du DFASM et une **année d'étude ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions** ».

7bis. Doublants ou triplants

Les doublants ou triplants de l'année universitaire écoulée peuvent, s'ils le souhaitent, anticiper des UE de M2, à condition d'avoir validé au moins 27 ECTS lors de l'année universitaire M1. Si cette condition est remplie, l'anticipation est possible et obéit aux règles suivantes :

- Signature d'un contrat pédagogique spécifique personnalisé
- Respect de la cohérence pédagogique des deux années concernées
- La somme des ECTS à valider dans l'année M1 et des ECTS anticipés dans l'année M2 ne peut excéder 40 ECTS

8. Composition du jury

Le jury est composé d'un Président et de représentants d'UE. Le jury se réunit avant chaque session pour préparer et valider les sujets, et après le déroulement des examens de chaque semestre pour délibérer. Aucun membre du jury ne peut se faire remplacer en cas d'absence.

A NOTER : En cas de contraintes sanitaires, les examens seront organisés à distance et selon les mêmes modalités.

ANNEE 2021 - 2022

MODALITES D'EXAMENS

3^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques DFGSP3

MODALITES D'ORGANISATION DES EXAMENS DE DFGSP3 Année universitaire 2021 - 2022

Pour être admis en DFASP1 (1^{ière} année du Diplôme de formation approfondie en Sciences Pharmaceutiques) les étudiants doivent :

- obtenir une note $\geq 10/20$ pour l'enseignement du tronc commun sur les semestres 5 et 6, soit par validation des éléments qui les composent, soit par compensation entre éléments constitutifs, UE à l'intérieur des semestres ou entre les semestres 5 et 6, sans note $< 6/20$ à l'un de ces éléments.
- avoir validé 12 ECTS d'UE librement choisies durant le DFGSP 2 et 3
- avoir validé les 2 stages d'application prévus en S5 et S6
- avoir validé le PIX (compétences numériques) avec au moins 300 PIX

1. Unités d'enseignement de tronc commun (UE)

L'emploi de la calculatrice est autorisé selon les modèles spécifiés dans les MCC générales.

Règles concernant l'assiduité en TP : se reporter aux MCC Générales de Pharmacie

- **1^{er} Semestre : S5**

Les MCC sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

- **2^{ème} Semestre : S6**

Les MCC sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

2. Unités d'enseignement librement choisies

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune

L'étudiant doit valider 6 ECTS d'UEs librement choisies, sélectionnées parmi la liste proposée chaque année par l'UFR Santé.

Les UE optionnelles sont validées individuellement sans compensation avec les UE de tronc commun. L'UE est validée pour une note supérieure ou égale à 10/20. La note est capitalisée.

L'étudiant doit avoir validé au minimum 12 ECTS d'UE librement choisies durant la deuxième et la troisième année.

Les MCC de ces UEs sont détaillées dans le document « MCC des UEs librement choisies de DFGSP3 et DFASP1 ».

3. Stages d'application en officine

Deux stages **obligatoires** d'une semaine sont à effectuer :

- **L'un, au 1^{er} semestre,**
- **L'autre, au 2^{ème} semestre.**

La validation des stages est prononcée par l'UFR, sur avis du Maître de stage. En cas de non validation, le stage doit être refait

4. En cas de redoublement

Les UEs et semestres validés, et les notes de contrôle continu de travaux pratiques sont considérés comme définitivement acquis. De même, les 2 stages d'application validés sont considérés comme définitivement acquis.

Légendes du tableau ci-dessous :

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune

- O/X : Obligatoire/à choix.
- CM/TP/ED (ou TD) : Cours Magistraux / Travaux Pratiques / Enseignements Dirigés
- CC / CT : Contrôle Continu / Contrôle Terminal
- ECTS : *European Credits Transfer System* (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits)
- **** Les notes de TP sont reportées en 2^o session, sauf si la note moyenne est <6/20. Dans ce cas, une session de rattrapage est organisée en 2^o session (pratique + interrogation écrite).**

Semestre n°5 (S5)

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 1 – 5 ECTS	V. NERICH	MPH3SPD7	Système de santé -Santé Publique	2	23 CM	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	-
		MPH3HYA7	Hygiène alimentaire	0.75	5CM	O	1 R	100	0	ECRIT ECRIT	CC CT	0H30 0H30	0.75	-
		MPH3DTR7	Distribution - Traçabilité	0,75	7 CM	O	1 R	100	0	ECRIT	CC CT	0H30 0H30	0.75	-
		MPPH3AN2	Anglais	1,5	15 TD	O	1 et R	100	0	ECRIT et ORAL	CC	1h30	1,5	Oui

UE 2 – 6 ECTS	Y. PELLEQUER	MPPH3BI2	Biopharmacie	3	22 CM/ 6,5 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	3	-
		MPH3ACM4	Diversité structurale et Aspects chimiques du médicament	2,5	25 CM/ 2 TD	O	1	100	0	ECRIT	CC	1H	1	-
							R							
		1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	1,5						
MPH3ACTP		0,5	3 TP	O	1	100	0	-	CC	-	0,5	Oui		

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune

UE 3 – 5 ECTS	C. MIGUET-ALFONSI	MPPH3BP2	Biochimie Clinique	2	19 CM / 2 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	-
		MPH3BTP2	TP Biochimie	1	9 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui
		MPH3TGE4	Toxicologie Générale et Addictologie	2	20 CM	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	-

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					
									Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session	
UE 4 – 5 ECTS	F. GARNACHE-OTTOU	MPPH3HE3	Hématologie cellulaire	2	18 CM	O	1 R	0	100	ECRIT	CC CT	0H45 0H45	2	-
		MPH3TPH2	TP Hématologie	1	9 TP	O	1 et R	100	0	-	CC	-	1	oui
		MPPH3HE9	EC : Hémostase	2	18 CM / 2 TD	O	1 R	100	0	ECRIT	CC CT	0H45 0H45	2	-

UE 5 – 6 ECTS	M. PUDLO	MPH3PSN2	Pharmacognosie – Chimie Thérapeutique EC : Système Nerveux	2	18 CM / 2 TD	O	1 R	100	0	ECRIT ORAL	CC CT	0H40	2	-
		MPH3TSN2	Pharmacologie - Sémiologie - Toxicologie EC : Système Nerveux	4	34 CM / 4 TD	O	1 R	0	100	ECRIT ORAL	CT CT	1h20	4	-

Unités d'enseignement/	Responsable d'UE	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					
									Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session	
UE 6 – 7,5 ECTS	C. GIRARD	MPPH3OG3	Contrôle qualité - TP Intégrés - Organisation, Gestion – Communication/ Animation	5	4CM/7 TD / 27 TP	O	1 R	100	0	Rapport et soutenance ORAL en Session R	CC CT	Soutenance : 15 min -	5	-
		MPH3ANG2	Anglais	1,5	15 TD	O	1 et R	100	0	ECRIT et ORAL	CC	1h30	1,5	Oui
		MPH3IBB2	Biotechnologies	1	9 CM	O	1 R		0	ECRIT	CC CT	0H30 0H30	1,5	-

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune

UE 7 – 6,5 ECTS	D. MEILLET	MPPH3PM3	Parasitologie / Mycologie Médicale	3,5	32 CM / 4 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H30	3.5	-
		MPPH3TP3	TP Parasitologie	1	9 TP	O	1 et R	100	0	ECRIT	CC	-	1	Oui
		MPPH3VI3	Virologie	2	22 CM / 2 TD	O	1 R	100	0	ECRIT	CC CT	1H	2	-

Semestre n°6 (S6)

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE		Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coef	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 8 – 6 ECTS3	S. DEVAUX	MPPH3BR3	Endocrinologie-Physiologie-Biologie de la reproduction-Biochimie	3,5	35 CM	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H30	3,5	-
		MPH3BDR3	TP Endocrinologie-Physiologie-Biologie de la Reproduction	0,5	6 TP	O	1	100	0	-	CC	-	0,5	Oui
		MPH3SCT2	Endocrinologie-Pharmacologie-Chimie	2	15 CM / 6 TD	O	1 R	0	100	ECRIT ORAL	CT CT	1h	2	-
UE 9 – 7 ECTS	C. DEMOUGEOT	MPH3CDI2	UE9.1 : Douleur-Inflammation	4	35 CM / 4 TD	O	1 et R	0	100	ORAL	CT	0H10	7	-
		MPPH3SD9	UE9.2 : Système digestif	3	28 CM	O	1 et R	0	100					

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune

La CFVU a validé les modalités de contrôle de connaissances et compétences de l'UFR santé le 16 septembre dernier.

Le conseil de gestion de la composante, qui a eu lieu, le lundi 20 septembre, a validé ces modalités avec des modifications.

En conséquence, la CFVU doit se prononcer à nouveau, sur les modalités modifiées, au plus tard le 30 septembre.

Détail des modifications dans les M3C 2021-2022 de l'UFR Santé

les documents joints annulent et remplacent les tableaux validés lors de la CFVU du 16 septembre

PASS : page 6, paragraphe 2 est ajouté « et un classement indicatif » :

Les épreuves du premier semestre (première partie du tronc commun) ne font pas nécessairement l'objet d'un classement car il ne serait que très provisoire et susceptible de changer considérablement suite aux épreuves du deuxième semestre et des épreuves de deuxième session. Cependant, une moyenne générale est donnée tenant compte des coefficients (Tableau 1) **et un classement indicatif**. Ces résultats aident l'étudiant à faire un choix de filière en début de S2 (Inscriptions pédagogiques).

DFGSP2 : page 9, dans le tableau figurent encore les épreuves de posologie et TP alors que ces preuves ont bien été supprimées dans le descriptif de l'examen de stage page 2.

DFGSP3 : page 6, UE4 EC Hématologie cellulaire : ajout d'un CC de 45 minutes en session 1

DFASM1 : page 2 : Correction du nom de l'UE5a (retrait du terme douleur), correction des % d'Items (paragraphe 2) ; page 3 1^{ère} phrase : reformulation de la phrase relative aux ECTS d'UE librement choisies.

MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE CONTROLE DES CONNAISSANCES DU PARCOURS D'ACCES SPECIFIQUE SANTE, PASS

Année universitaire 2021 - 2022

(textes de référence : loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé; Décrets n°2019-1125 et 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique; Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique; Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute; Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'État de pédicure podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical et portant dispositions diverses)

1. DESCRIPTION GENERALE DU PARCOURS ACCES SPECIFIQUE SANTE	2
2. INSCRIPTIONS EN PASS :	3
3. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS :	3
4. CONTROLE DES CONNAISSANCES : PERIODES ET DUREES DES EPREUVES, COEFFICIENTS, DOCIMOLOGIE, CLASSEMENTS.	5
4.1 PREMIER GROUPE D'EPREUVES	5
4.3 PREMIERE PROCEDURE DE CHOIX POUR L'ADMISSION DIRECTE ("SUPER-ADMIS") A L'ISSUE DES EPREUVES DU 1^{ER} GROUPE. .	8
4.4 CONDITIONS DE VALIDATION DES 60 ECTS DE LA PASS.....	8
4.5 ÉPREUVES DU 2^{EME} GROUPE ("ORAUX").....	9
5. COMMUNICATION DES RESULTATS ET 2^{EME} PROCEDURE DE CHOIX A L'ISSUE DES EPREUVES DU SECOND GROUPE ET DES EPREUVES DE RATTRAPAGE.....	10
6. ORGANISATION DES EPREUVES DE LA MAJEURE SANTE	11

Le présent règlement est communiqué aux étudiants, par voie d'affichage aux emplacements prévus à cet effet, dès que les modalités en sont arrêtées et au plus tard un mois après le début des enseignements. Il ne peut être modifié en cours d'année.

1. Description générale du Parcours Accès Spécifique Santé

Le PASS est un parcours correspondant à 60 ECTS (crédits européens) qui permet en cas de succès de passer en deuxième année de santé ou en deuxième année de licence dans une autre UFR de l'université de Franche-Comté (UFR-ST, UFR-SLHS, UPFR des Sports, UFR-SJEPG). Sur les 60 ECTS, 48 ECTS correspondent à un enseignement appelé "majeure santé", dispensé à l'UFR des sciences de la santé et 12 ECTS à un enseignement appelé "mineure disciplinaire" dispensée par une autre UFR de l'université de Franche-Comté. Neuf mineures disciplinaires sont possibles dont quatre sont organisées par l'UFR-ST (Sciences de la Vie, Physique-Chimie, Mathématiques et Sciences pour l'Ingénieur), une par l'UFR STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), une par l'UFR SJEPG (Droit), une par le SUP-FC (Administration Economique et Sociale) et deux par l'UFR SLHS (Philosophie, Psychologie). Chaque étudiant en PASS est inscrit dans une seule licence mineure disciplinaire (choix durant la procédure Parcoursup).

Au premier semestre, les enseignements de l'UFR des Sciences de la Santé portent sur un tronc commun à toutes les filières. Au début du deuxième semestre, chaque étudiant peut s'inscrire à un maximum de 3 filières santé sur les 6 proposées : Maïeutique (Ma), Médecine (Mé), Odontologie (O), Pharmacie (Ph), Métiers de la Rééducation (MR), Sciences Infirmières (SI). MR inclut masso-kinésithérapie MK, ergothérapie E -, psychomotricité - Ps-

L'accès en deuxième année de santé dans une filière particulière nécessite la validation des 60 ECTS et un classement en rang utile compatible avec le nombre de places disponibles dans la filière considérée. La validation des ECTS se fait avec compensation entre les différentes UE, entre mineure et majeure, dans chaque semestre et entre les semestres 1 et 2, mais avec une note éliminatoire de 8/20 pour la moyenne générale de la mineure et de la majeure. La deuxième année de santé devra s'effectuer à Besançon (Ma, Mé, Ph, MK, E, Ps), Montbéliard (MK) ou à Strasbourg (O) suivant la filière choisie, le choix et le classement de l'étudiant. Si l'étudiant ne peut pas passer en deuxième année de santé, il ne peut pas se réinscrire en PASS pour tenter une deuxième fois un passage en deuxième année de santé. Il pourra tenter une deuxième chance par la voie LAS (Licence Accès Santé), en deuxième année ou troisième année de licence LAS. Les étudiants passant en MK auront aussi la possibilité de tenter une deuxième chance pour passer en deuxième année de santé (Ma, Me, O ou P) en passant la mineure santé au cours de leur deuxième ou troisième année de MK.

L'accès en deuxième année de licence dans une des 9 licences décrites plus haut nécessite la validation des 60 ECTS (selon les mêmes modalités que pour l'accès en santé). En deuxième ou troisième année de licence, l'étudiant a une deuxième chance d'accéder en deuxième année de santé par la voie LAS (Licence Accès Santé). Le nombre total de tentatives pour accéder en deuxième année de santé ne peut être supérieur à deux au cours du premier cycle des études universitaires.

2. Inscriptions en PASS

Deux types d'inscription sont nécessaires, l'une administrative en début d'année universitaire, attestant de l'inscription à l'UFR Santé, l'autre pédagogique à l'issue du premier semestre et permettant de faire un choix pédagogique entre les différentes filières.

Inscription administrative :

L'inscription administrative fait suite à la procédure Parcoursup et s'effectue à partir du mois de juillet précédant la rentrée, à l'ouverture de la campagne d'inscription de l'Université. Aucune inscription ne peut être annulée ou modifiée au-delà de la date de clôture des inscriptions administratives. Le nombre d'inscriptions en PASS en vue de passer en deuxième année de santé est limitée à une.

Inscription pédagogique :

L'inscription pédagogique est obligatoire. Elle est faite au début du deuxième semestre après les résultats des épreuves du premier semestre.

Il s'agit d'une inscription à choix parmi les six filières suivantes : maïeutique (Ma), médecine (Mé), odontologie (O), pharmacie (Ph), métiers de la rééducation (MR), sciences infirmières (SI)

Une ou plusieurs inscriptions sont possibles jusqu'à trois maximum.

L'inscription à une filière vaut pour inscription à l'UE spécifique (UE spé) correspondante. La participation à l'épreuve d'une UE spécifique est conditionnée par l'inscription pédagogique. Les étudiants inscrits en MR peuvent choisir un ou plusieurs de ces trois options : ergothérapie (E), masso-kinésithérapie (MK), psychomotricité (Ps). L'inscription n'est comptabilisée pour autant qu'une fois, l'étudiant inscrit en MR pouvant ainsi s'inscrire dans deux autres filières.

3. Organisation des enseignements

Les enseignements de "santé" comportent 10 UE (unités d'enseignements) dites du tronc commun et 6 UE spécifiques filières Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Métiers de la Rééducation, Sciences Infirmières (cf. description des UE en annexe).

Les enseignements sont effectués sous forme de Cours Magistraux (CM) en présentiel du lundi au jeudi ou à distance et complétés par des Enseignements ou Travaux Dirigés (TD) en présentiel dispensés aux étudiants répartis en groupes prédéfinis. L'affectation de chaque étudiant à son groupe de TD est faite par le service de scolarité et les changements de groupe sont rigoureusement interdits. Suivant les circonstances sanitaires ou autres, certains cours ou TD prévus en présentiel peuvent être organisés à distance. L'accès aux documents en ligne fait l'objet d'une charte de bonnes pratiques qui doit être signée en ligne par tous les étudiants.

- Les UE du premier semestre sont les suivantes :

UE1 - Chimie - Biochimie - Génome

UE2 - La cellule et les tissus

UE3 - Physique - Biophysique

UE4 - Biostatistiques

Licence Mineure Disciplinaire semestre 1: AES (Administration Economique et Sociale), (Droit (D), Maths (M), Physique-Chimie (PC), Philosophie (Ph), Psychologie (Ps), S (STAPS), SPI (Sciences pour l'Ingénieur), Sciences de la Vie (SV). Les cours ont lieu le vendredi à l'UFR des sciences de la santé ou à l'UFR disciplinaire (UFR-ST, UFR STAPS, UFR SLHS ou UFR SJEPEG). Pour AES, les cours sont en ligne.

- Les UE du deuxième semestre sont les suivantes :

UE5 - Anatomie Physiologie

UE6 - Initiation à la connaissance du médicament

UE7 - Santé Société Humanité

UE8 - Sciences de la Santé

UE9 - Connaissance de l'anglais

Licence Mineure Disciplinaire semestre 2 : Comme au semestre 1, les cours ont lieu le vendredi à l'UFR des sciences de la santé ou à l'UFR disciplinaire (UFR-ST, UFR sports, UFR SLHS ou UFR SJEPEG). Pour AES, les cours sont en ligne.

UE spécifique 1 - Maïeutique

UE spécifique 2 - Médecine

UE spécifique 3 - Odontologie

UE spécifique 4 - Pharmacie

UE spécifique 5 - Métiers de la rééducation

UE spécifique 6 - Sciences Infirmières

- L'UE10, connaissances des métiers de la santé et de préparation à l'oral, est enseignée sur les deux semestres. Elle n'est pas associée à des ECTS mais prépare les étudiants à l'éventuel oral (cf. épreuves du deuxième groupe).

4. Contrôle des connaissances : périodes et durées des épreuves, coefficients, docimologie, classements

4.1 Premier groupe d'épreuves

Les épreuves du premier groupe sont des épreuves écrites qui portent sur les matières du tronc commun (9 UE), les UE spécifiques et la licence mineure disciplinaire.

Elles sont organisées suivant le tableau ci-dessous

	Les UE PASS	ECTS	Coefficients pour le classement et ECTS						Epreuves 1 ^{ère} session			Epreuves 2 ^{ème} session			
			Ma	Md	Od	Ph	MR	SI	Type	Date	Durée	Type	Date	Durée	
1 ^{er} semestre	UE1 - Chimie Biochimie Génome	7	7	7	7	7	7	7	QCM	Fin S1	1h30	QCM	Fin S2	1H	
	UE2 - La cellule et les tissus	7	7	7	7	7	7	7	QCM	Fin S1	1h30	QCM	Fin S2	1H	
	UE3 - Physique - Biophysique	6	6	6	6	6	6	6	QCM	Fin S1	1h30	QCM	Fin S2	1H	
	UE4 - Biostatistique	4	4	4	4	4	4	4	QCM	Fin S1	1h30	QCM	Fin S2	1H	
	Licence Mineure disciplinaire - 1er semestre (S1)	6	6	6	6	6	6	6	Voir modalités suivant licence						
2 ^{ème} semestre	UE5 - Anatomie Physiologie	4	4	4	4	4	4	4	QCM	Fin S2	1h30	QCM	Fin S2	1H	
	UE6 - Connaissance du médicament	3	3	3	3	3	3	3	QCM	Fin S2	1h	QCM	Fin S2	40 min	
	UE7 - Santé Société Humanité	7	7	7	7	7	7	7	QCM +QR	Fin S2	1h30	QCM	Fin S2	1H	
	UE8 - Sciences de la Santé	2	2	2	2	2	2	2	QCM	Fin S2	30 min	QCM	Fin S2	30 min	
	UE9 - Connaissance de l'anglais	1	1	1	1	1	1	1	Contrôle continu			Oral	Fin S2	20 min	
				17	17	17	17	17	17	Organisation des épreuves UEspé en modules					
	UE spécifique 1 - Maïeutique	7	7	-	-	-	-	-	QCM	Fin S2	1h30	QCM	Fin S2	1H	
	UE spécifique 2 - Médecine	7	-	7	-	-	-	-	QCM	Fin S2	2h00	QCM	Fin S2	1H20	
	UE spécifique 3 - Odontologie	7	-	-	7	-	-	-	QCM	Fin S2	1h30	QCM	Fin S2	1H	
	UE spécifique 4 - Pharmacie	7	-	-	-	7	-	-	QCM	Fin S2	1h30	QCM	Fin S2	1H	
	UE spécifique 5 - Métiers de la rééducation	7	-	-	-	-	7	-	QCM	Fin S2	1h30	QCM	Fin S2	1H	
	UE spécifique 6 - Sciences Infirmières	7	-	-	-	-	-	7	QCM	Fin S2	1h30	QCM	Fin S2	1H	
	Licence Mineure disciplinaire - 2ème semestre (S2)	6	6	6	6	6	6	6	Voir modalités suivant licence						

Tableau 1 : Modalités des contrôles de connaissance en PASS.

QCM : Questions à Choix multiples, QR : Question rédactionnelle (les QR font l'objet d'une double correction). Les épreuves des UE spécifiques sont organisées en plusieurs épreuves modulaires (la durée indiquée pour les épreuves des UE spécifiques correspond à la somme de plusieurs épreuves différentes de modules spécifiques).

4.2 Résultats et classement à l'issu du premier groupe d'épreuves

D'une façon générale, les notes et rangs de classements sont communiqués individuellement via l'Espace Numérique de Travail (ENT). Le relevé de notes sera transmis dans un second temps.

Les épreuves du premier semestre (première partie du tronc commun) ne font pas nécessairement l'objet d'un classement car il ne serait que très provisoire et susceptible de changer considérablement suite aux épreuves du deuxième semestre et des épreuves de deuxième session. Cependant, une moyenne générale est donnée tenant compte des coefficients (Tableau 1) et un classement indicatif. Ces résultats aident l'étudiant à faire un choix de filière en début de S2 (Inscriptions pédagogiques).

A l'issu des épreuves du second semestre, les étudiants sont classés dans chaque filière suivant les coefficients indiqués dans le tableau 1 et en utilisant, sauf cas particulier, **les notes de première session** (ou de première chance) du S1 et S2. NB : En cas d'absence du candidat à une épreuve de première session, la note est 0.

La mineure disciplinaire compte pour 20% de la note (cf coefficients du tableau 1).

Les notes de la mineure disciplinaire (notes de 1^{ère} session ou de 1^{ère} chance) sont standardisées entre les différentes mineures pour le classement. La standardisation est faite en centrant les notes sur la même moyenne et en leur donnant la même dispersion pour toutes les mineures disciplinaires. Ainsi la distribution des notes standardisées est similaire pour toutes les mineures (même moyenne et même écart-type) et permet un interclassement.

Un classement est ainsi constitué dans les 6 filières Ma, Md, O, P, MR, SI.

Les résultats des candidats ex-æquo sont examinés afin de retenir en première position celui qui a la meilleure note à l'épreuve de l'UE concernée en procédant dans l'ordre suivant : UE7 - UE4 - UE6 - UE5 - UE3 - UE2 - UE1 - UE8 - UE9. S'il demeure des ex-æquo au terme de cette procédure automatique, le jury départage les candidats en retenant en première position celui qui a le plus de notes supérieures à la moyenne. S'ils sont toujours ex-æquo, il sera retenu en première position celui qui n'a aucune note inférieure à 6/20. Lors d'égalité persistante, en application de la réglementation, le jury définit les modalités de classement des candidats ex-æquo.

Le jury de délibération définit deux seuils pour chacune des filières :

- Si n désigne le nombre de places en deuxième année de santé de la filière considérée, au maximum, les $n/2$ premiers étudiants sont admissibles directement en deuxième année ("super-admis") sans passer le 2^{ème} groupe d'épreuves (oral) et sous réserve de validation des 60 ECTS. La note du dernier étudiant admis directement constitue le 1^{er} seuil dans la filière considérée.

- Un 2^{ème} seuil est défini dans chaque filière permettant de convoquer un nombre d'étudiants supérieur ou égal à une fois et demie le nombre de places restantes. Le seuil doit être par ailleurs supérieur ou égal à 10 sur 20.

Les étudiants ayant une note comprise entre le 1^{er} et 2^{ème} seuil sont en liste complémentaire et seront, après la 1^{ère} procédure de choix, soit admis directement soit convoqués pour le deuxième groupe d'épreuves (oraux). Les étudiants convoqués à l'oral seront départagés après un nouveau classement tenant compte de cet oral et du 1^{er} groupe d'épreuve (cf. figure 1 et § 4.5). Il y a une seule épreuve orale même en cas de choix de plusieurs filières (cf. § 4.5).

Les étudiants qui n'ont pas la moyenne générale de 10 sur 20 sont convoqués aux épreuves de deuxième session. S'ils se sont présentés à plusieurs filières et qu'ils n'ont pas obtenu la moyenne dans plus d'une UE spécifique ils devront choisir une seule épreuve d'UE spécifique pour la deuxième session.

Classement « santé + mineure disciplinaire »

Notes avant rattrapage

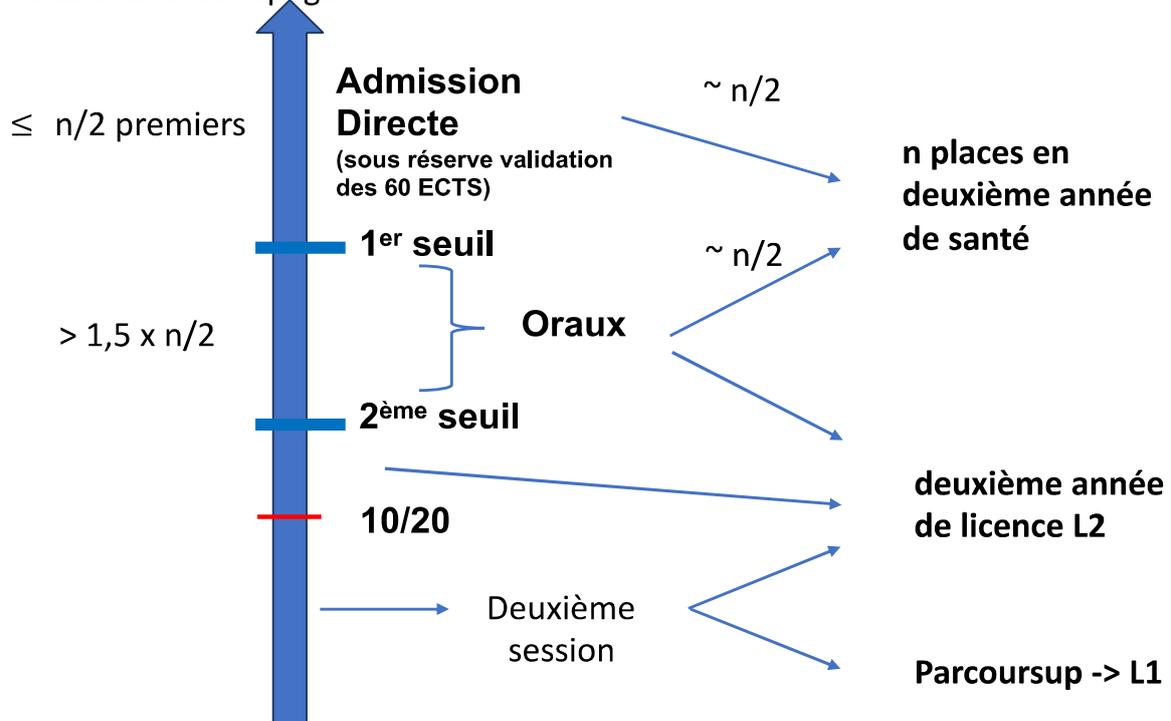


Figure 1 : Orientation des étudiants à l'issue du classement du 1^{er} groupe d'épreuves ("écrit") dans chaque filière M, M, O, P, MR, SI. NB : schéma général simplifié ne tenant pas compte de tous les cas particuliers possibles.

4.3 Première procédure de choix pour l'admission directe ("super-admis") à l'issue des épreuves du 1^{er} groupe

Lors de la publication des résultats des épreuves du 1er groupe, les étudiants ont 3 résultats possibles dans chacune des 6 filières:

- Admis directement (ou ADAC = admis avant choix = "super-admis").
- Convoqués à l'oral et en liste complémentaire pour l'admission directe (LC)
- Non classés (note de classement inférieur au 2^{ème} seuil).

Tous les étudiants qui sont "ADAC" ou "LC" dans au moins une filière doivent dans un délai qui sera communiqué par voie d'affichage, doivent faire un choix pour la filière préférée et en fonction de leur résultat. Ce choix est obligatoire même si un seul vœu est possible (un non choix équivaut à un renoncement). Les modalités précises sont communiquées par voie d'affichage sur l'espace numérique de travail.

La préférence pour une admission directe dans une filière X, vaut renoncement à se présenter aux autres filière(s) si l'admission directe à X est obtenue.

Par contre le renoncement à une admission directe dans une filière X au profit d'un oral dans une autre filière Y, permettra toujours se présenter au titre de filière X, mais avec un nouveau classement incluant la note de l'oral

Les affectations définitives des "super-admis" est faite par une procédure algorithmique après la clôture de la période de hiérarchisation des vœux. Cette affectation sera effective sous réserve de la validation des 60 ECTS de la PASS.

4.4 Conditions de validation des 60 ECTS de la PASS

La validation des 60 ECTS nécessite la moyenne générale des notes en utilisant les coefficients indiqués dans le tableau 1, avec compensation entre les UE, entre licence mineure et majeure, et compensation entre semestres. Mais la moyenne de la mineure disciplinaire inférieure à 8 ou la moyenne de la majeure santé inférieure à 8 est éliminatoire.

Les étudiants dans ce cas de figure peuvent valider néanmoins leur année en passant les épreuves de deuxième session ou deuxième chance (pour augmenter leur moyenne générale). Pour les UE de santé, les épreuves de deuxième session ont toutes lieu à la fin du deuxième semestre (y compris pour les UE1,2,3 et 4). Les étudiants n'ayant pas la moyenne générale ou ayant une note éliminatoire sont considérés comme convoqués à cette deuxième session : ils doivent repasser les UE de santé pour lesquelles ils n'ont pas la moyenne.

La note de la 2^{ème} session est alors celle qui est prise en compte pour la validation des ECTS, même si elle est inférieure à la note de la 1^{ère} session. En cas d'absence lors de la 2^{ème} session, la note attribuée est celle de la première session.

4.5 Épreuves du 2^{ème} groupe ("oraux")

Les étudiants classés entre le 1^{er} et le 2^{ème} seuil lors des épreuves du 1er groupe sont convoqués pour les épreuves orales (2^{ème} groupe d'épreuves).

L'épreuve orale comporte trois entretiens de 10 minutes (5 minutes de présentation, 5 minutes de discussion) qui ont lieu l'un à la suite de l'autre avec éventuellement un temps de préparation. L'ordre de passage des entretiens peut varier.

L'étudiant passe chacun de ces oraux devant au moins deux membres du jury.

Les thématiques des 3 entretiens sont les suivantes :

- **Entretien 1 "projet professionnel"** : Le candidat devra préparer deux projets professionnels, l'un dans une filière médicale et l'autre en dehors de ce domaine, même si ce n'est pas un projet personnel du candidat. Le choix du projet présenté lors de l'oral se fait par tirage au sort.

- **Entretien 2 "analyse de texte"** : Analyse, raisonnement et discussion sur un texte de type article de journal (20 minutes de préparation)

- **Entretien 3 "analyse d'une situation complexe"** : Analyse, réflexion et discussion autour d'une situation complexe (10 minutes de préparation).

La note de l'épreuve du deuxième groupe est obtenue par la moyenne des trois notes obtenues lors de ces 3 entretiens (sans coefficients).

La note finale utilisée pour le classement est la moyenne de l'écrit (1^{ère} session) et de l'oral avec une pondération pour que l'oral représente 60% de la note finale (la note précédemment obtenue pour le classement des épreuves du 1^{er} groupe première session représente donc 40% de la note finale).

Les résultats des candidats ex-æquo sont examinés afin de retenir en première position celui qui a la meilleure note à un entretien oral dans l'ordre suivant : entretien 3 - entretien 2 - entretien 1. S'il demeure des ex-æquo au terme de cette procédure, le jury départage les candidats en retenant en première position celui qui a le plus de notes (oral et écrit) supérieures à la moyenne. S'ils sont toujours ex-æquo, il sera retenu en première position celui qui n'a aucune note inférieure à 10/20 aux épreuves orales et écrites. Lors d'égalité persistante, en application de la réglementation, le jury définit les modalités de classement des candidats ex-æquo

5. Communication des résultats et 2^{ème} procédure de choix à l'issue des épreuves du second groupe et des épreuves de rattrapage

Tous les résultats communiqués aux candidats via l'ENT ont un caractère indicatif car seuls font foi les procès-verbaux de délibération des jurys. Les relevés de notes sont transmis individuellement aux étudiants en fin d'année universitaire après les procédures de choix. Le service de la scolarité est seule habilitée à établir les relevés de notes et les transmettre par courrier aux étudiants. Les étudiants doivent se tenir à disposition de l'UFR jusqu'à la proclamation des résultats des épreuves.

Une fois établis les classements des étudiants qui ont passé l'oral, une deuxième procédure de choix informatisée de la filière est organisée. Les modalités précises sont communiquées par voie d'affichage sur l'espace numérique de travail.

Dans un premier temps, tous les étudiants doivent se rendre sur l'application internet afin de connaître leur situation qui peut correspondre pour chaque filière à quatre possibilités :

- Admission avant choix (ADAC) : l'étudiant est classé d'emblée en rang utile pour passer en deuxième année de santé dans la filière considérée.
- Liste complémentaire (LC) : l'étudiant n'est pas d'emblée classé en rang utile mais pourrait par le jeu de désistement lors de la procédure de choix (choix d'une autre filière, abandon) être classé en rang utile.
- Ajournement avec validation des 60 ECTS : l'étudiant ne peut pas passer en deuxième année de santé mais a validé 60 ECTS. Il peut s'orienter vers une deuxième année de licence ou une LAS-2 selon des conditions déterminées par l'UFR responsable de la mineure disciplinaire suivie.
- Ajournement sans validation des 60 ECTS : l'étudiant ne peut pas passer en deuxième année de santé ni en LAS-L2. Il peut, via "parcoursup", s'inscrire en 1^{ère} année de licence. Il ne pourra tenter sa deuxième chance qu'à partir de la deuxième année de licence.

Les étudiants admis avant choix ou sur liste complémentaire doivent hiérarchiser leur choix de poursuite d'études en établissant un ordre de préférence pour les filières auxquelles ils se sont inscrits. Ceci doit être fait selon des modalités et un délai communiqués par voie d'affichage. Attention, cette phase est obligatoire pour tout étudiant, y compris ceux inscrits à une seule filière. Les étudiants en situation "Admis avant choix" ou "Liste Complémentaire" qui n'auront pas procédé aux choix en ligne seront automatiquement considérés en situation "Abandon" au terme de la procédure.

Une fois cette hiérarchisation faite, une procédure algorithmique permet de fournir les résultats définitifs (candidats reçus dans telle ou telle filière ou ajournés).

6. Organisation des épreuves de la majeure santé

Convocation

La date, le lieu et l'horaire des épreuves sont communiqués par voie d'affichage en accord avec les délais fixés par la réglementation. Cet affichage tient lieu de convocation des candidats aux épreuves.

Absence aux épreuves

La présence des candidats est obligatoire pour toutes les épreuves préparées; cependant l'absence à une ou plusieurs épreuves n'a pas caractère éliminatoire pour les autres épreuves.

Utilisation de documents et matériels

L'utilisation de documents et calculatrice est strictement interdite pour toute épreuve sauf indication contraire portée sur le sujet. Le prêt de document ou matériel entre les candidats est interdit. L'utilisation de tout appareil de communication à distance ou d'aide-mémoire numérique (téléphone mobile, messagerie, agenda numérique...) est proscrite.

Surveillance

Le directeur de l'UFR Santé peut désigner des personnels non enseignants pour la surveillance des épreuves.

Déroulement

Avant chaque épreuve, les surveillants contrôlent la carte des étudiants, vérifient leur identité et les font émarger. A la fin de chaque épreuve, les étudiants rendent leur copie en émargeant à nouveau la liste de présence. Aucun étudiant ne peut être admis à composer s'il se présente après l'ouverture des sujets. Pendant les épreuves, les étudiants doivent obligatoirement occuper la place numérotée qui leur a été affectée sous peine d'exclusion de la salle. Aucun étudiant n'est autorisé à quitter la salle avant la fin de l'épreuve. Tout incident affectant le déroulement de l'épreuve est consigné sur le procès-verbal de surveillance et fait l'objet, le cas échéant, d'un rapport écrit.

Un créneau spécifique, au cours ou suivant les examens de chacun des semestres, sera réservé pour permettre le déplacement éventuel ou la nouvelle tenue d'une ou plusieurs épreuves. Les étudiants devront prévoir d'être disponibles, en cas de besoin, dans ce créneau.

Jury de délibération

Les membres du jury sont désignés par le directeur de l'UFR Santé et par délégation du président de l'Université. La composition du jury fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins quinze jours avant la date des épreuves.

Fraude aux épreuves

Toute fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve peut entraîner une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur. Toute sanction entraîne en outre, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. La juridiction disciplinaire peut également prononcer, à l'égard du fraudeur, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

Réclamations

Toute réclamation concernant les épreuves doit être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception au président du jury et envoyé au responsable administratif de l'UFR Santé, dans un délai de 5 jours suivant la communication des résultats via l'ENT. La réclamation sera immédiatement transmise au président du jury. Si la réclamation est recevable et nécessite une modification du procès-verbal, le jury sera à nouveau convoqué.

Consultation des copies

Tout étudiant peut consulter sa copie pendant un an après la proclamation définitive des résultats. La demande de consultation est adressée par écrit au service de scolarité qui fixera un rendez-vous. L'étudiant ne peut prétendre à un entretien, concernant sa copie, avec l'enseignant de la discipline.

ANNEE 2021 - 2022

MODALITES D'EXAMENS

3^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques DFGSP3

MODALITES D'ORGANISATION DES EXAMENS DE DFGSP3 Année universitaire 2021 - 2022

Pour être admis en DFASP1 (1^{ière} année du Diplôme de formation approfondie en Sciences Pharmaceutiques) les étudiants doivent :

- obtenir une note $\geq 10/20$ pour l'enseignement du tronc commun sur les semestres 5 et 6, soit par validation des éléments qui les composent, soit par compensation entre éléments constitutifs, UE à l'intérieur des semestres ou entre les semestres 5 et 6, sans note $< 6/20$ à l'un de ces éléments.
- avoir validé 12 ECTS d'UE librement choisies durant le DFGSP 2 et 3
- avoir validé les 2 stages d'application prévus en S5 et S6
- avoir validé le PIX (compétences numériques) avec au moins 300 PIX

1. Unités d'enseignement de tronc commun (UE)

L'emploi de la calculatrice est autorisé selon les modèles spécifiés dans les MCC générales.

Règles concernant l'assiduité en TP : se reporter aux MCC Générales de Pharmacie

- **1^{er} Semestre : S5**

Les MCC sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

- **2^{ème} Semestre : S6**

Les MCC sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

2. Unités d'enseignement librement choisies

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune

L'étudiant doit valider 6 ECTS d'UEs librement choisies, sélectionnées parmi la liste proposée chaque année par l'UFR Santé.

Les UE optionnelles sont validées individuellement sans compensation avec les UE de tronc commun. L'UE est validée pour une note supérieure ou égale à 10/20. La note est capitalisée.

L'étudiant doit avoir validé au minimum 12 ECTS d'UE librement choisies durant la deuxième et la troisième année.

Les MCC de ces UEs sont détaillées dans le document « MCC des UEs librement choisies de DFGSP3 et DFASP1 ».

3. Stages d'application en officine

Deux stages **obligatoires** d'une semaine sont à effectuer :

- **L'un, au 1^{er} semestre,**
- **L'autre, au 2^{ème} semestre.**

La validation des stages est prononcée par l'UFR, sur avis du Maître de stage. En cas de non validation, le stage doit être refait

4. En cas de redoublement

Les UEs et semestres validés, et les notes de contrôle continu de travaux pratiques sont considérés comme définitivement acquis. De même, les 2 stages d'application validés sont considérés comme définitivement acquis.

Légendes du tableau ci-dessous :

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune

- O/X : Obligatoire/à choix.
- CM/TP/ED (ou TD) : Cours Magistraux / Travaux Pratiques / Enseignements Dirigés
- CC / CT : Contrôle Continu / Contrôle Terminal
- ECTS : *European Credits Transfer System* (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits)
- **** Les notes de TP sont reportées en 2° session, sauf si la note moyenne est <6/20. Dans ce cas, une session de rattrapage est organisée en 2° session (pratique + interrogation écrite).**

Semestre n°5 (S5)

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 1 – 5 ECTS	V. NERICH	MPH3SPD7	Système de santé -Santé Publique	2	23 CM	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	-
		MPH3HYA7	Hygiène alimentaire	0.75	5CM	O	1 R	100	0	ECRIT ECRIT	CC CT	0H30 0H30	0.75	-
		MPH3DTR7	Distribution - Traçabilité	0,75	7 CM	O	1 R	100	0	ECRIT	CC CT	0H30 0H30	0.75	-
		MPPH3AN2	Anglais	1,5	15 TD	O	1 et R	100	0	ECRIT et ORAL	CC	1h30	1,5	Oui

UE 2 – 6 ECTS	Y. PELLEQUER	MPPH3BI2	Biopharmacie	3	22 CM/ 6,5 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	3	-
		MPH3ACM4	Diversité structurale et Aspects chimiques du médicament	2,5	25 CM/ 2 TD	O	1	100	0	ECRIT	CC	1H	1	-
							R							
		1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	1,5						
MPH3ACTP		0,5	3 TP	O	1	100	0	-	CC	-	0,5	Oui		

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune

UE 3 – 5 ECTS	C. MIGUET-ALFONSI	MPPH3BP2	Biochimie Clinique	2	19 CM / 2 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	-
		MPH3BTP2	TP Biochimie	1	9 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui
		MPPH3TGE4	Toxicologie Générale et Addictologie	2	20 CM	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	-

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					
									Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session	
UE 4 – 5 ECTS	F. GARNACHE-OTTOU	MPPH3HE3	Hématologie cellulaire	2	18 CM	O	1 R	0	100	ECRIT	CC CT	0H45 0H45	2	-
		MPH3TPH2	TP Hématologie	1	9 TP	O	1 et R	100	0	-	CC	-	1	oui
		MPPH3HE9	EC : Hémostase	2	18 CM / 2 TD	O	1 R	100	0	ECRIT	CC CT	0H45 0H45	2	-

UE 5 – 6 ECTS	M. PUDLO	MPH3PSN2	Pharmacognosie – Chimie Thérapeutique EC : Système Nerveux	2	18 CM / 2 TD	O	1 R	100	0	ECRIT ORAL	CC CT	0H40	2	-
		MPH3TSN2	Pharmacologie - Sémiologie - Toxicologie EC : Système Nerveux	4	34 CM / 4 TD	O	1 R	0	100	ECRIT ORAL	CT CT	1h20	4	-

Unités d'enseignement/	Responsable d'UE	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					
									Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session	
UE 6 – 7,5 ECTS	C. GIRARD	MPPH3OG3	Contrôle qualité - TP Intégrés - Organisation, Gestion – Communication/ Animation	5	4CM/7 TD / 27 TP	O	1 R	100	0	Rapport et soutenance ORAL en Session R	CC CT	Soutenance : 15 min -	5	-
		MPH3ANG2	Anglais	1,5	15 TD	O	1 et R	100	0	ECRIT et ORAL	CC	1h30	1,5	Oui
		MPH3IBB2	Biotechnologies	1	9 CM	O	1 R		0	ECRIT	CC CT	0H30 0H30	1,5	-

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune

UE 7 – 6,5 ECTS	D. MEILLET	MPPH3PM3	Parasitologie / Mycologie Médicale	3,5	32 CM / 4 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H30	3.5	-
		MPPH3TP3	TP Parasitologie	1	9 TP	O	1 et R	100	0	ECRIT	CC	-	1	Oui
		MPPH3VI3	Virologie	2	22 CM / 2 TD	O	1 R	100	0	ECRIT	CC CT	1H	2	-

Semestre n°6 (S6)

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE		Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coef	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 8 – 6 ECTS3	S. DEVAUX	MPPH3BR3	Endocrinologie- Physiologie- Biologie de la reproduction- Biochimie	3,5	35 CM	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H30	3,5	-
		MPH3BDR3	TP Endocrinologie- Physiologie- Biologie de la Reproduction	0,5	6 TP	O	1	100	0	-	CC	-	0,5	Oui
		MPH3SCT2	Endocrinologie- Pharmacologie- Chimie	2	15 CM / 6 TD	O	1 R	0	100	ECRIT ORAL	CT CT	1h	2	-
UE 9 – 7 ECTS	C. DEMOUGEOT	MPH3CDI2	UE9.1 : Douleur- Inflammation	4	35 CM / 4 TD	O	1 et R	0	100	ORAL	CT	0H10	7	-
		MPPH3SD9	UE9.2 : Système digestif	3	28 CM	O	1 et R	0	100					

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune

UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE
U.F.R. SANTE BESANCON
19 rue Ambroise Paré - 25030 BESANCON Cedex - Télécopie : 03.81.66.55.29

ANNEE –2021-2022

MODALITES D'EXAMENS

**2^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences
Pharmaceutiques
DFGSP2 (PH2)**

MODALITES D'ORGANISATION DES EXAMENS DE DFGSP2

Année universitaire 2020 - 2021

Pour être admis en 3^{ème} année du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP3), les étudiants doivent :

1. Valider l'UE « Stage officinal d'initiation ».
2. obtenir une note $\geq 10/20$ pour l'enseignement du tronc commun sur les semestres 3 et 4, soit par validation des éléments qui les composent, soit par compensation entre éléments constitutifs, UE à l'intérieur des semestres ou entre les semestres 3 et 4, sans note $< 6/20$ à l'un de ces éléments.

1. UE « stage officinal d'initiation »: (article 26 de l'arrêté du 17 juillet 1987 modifié par les arrêtés du 29 octobre 1992 , du 14 août 2003 et du 25 octobre 2018)

Le stage est obligatoire et d'une durée de 4 semaines (35 Heures par semaine). Il se déroule obligatoirement entre le **24 août 2020 et le 17 septembre 2020.**

- ✓ A l'issue du stage, chaque Maître de Stage formule une appréciation et la transmet au Service Scolarité - Examens de l'UFR.
- ✓ Il est, d'autre part, organisé un "examen de stage". Les modalités seront définies dans un règlement propre à l'UFR.
- ✓ Le jury prononce la validation ou la non-validation du stage officinal au vu de l'avis (légalement obligatoire) du Maître de stage et de la note de l'examen de stage.
- ✓ Il est organisé une deuxième session de l'examen stage en **JUIN 2022** pour les étudiants ajournés à la première session.
- ✓ Les étudiants ajournés à cette deuxième session doivent refaire un stage officinal Selon des modalités définies par l'UFR.
- ✓ **La validation de l'UE** est effective pour une note $\geq 10/20$. **En fait, c'est validé ou non (pas de note)**
- ✓ L'UE « Stage officinal d'initiation » n'est **pas compensable**.

2. Unités d'enseignement de tronc commun (UE)

L'emploi de la calculatrice est autorisé selon les modèles spécifiés dans les MCC générales.
Règles concernant l'assiduité en TP : se reporter aux MCC Générales de Pharmacie

- **1^{er} Semestre : S3**

Les MCC sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

Enseignement « Projet Professionnel » : validation par la présence à toutes les conférences

- **2^{ème} Semestre : S4**

Les MCC sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

3. Unités d'enseignement optionnelles

Les UE optionnelles sont validées individuellement, sans compensation avec les UE de tronc commun. L'UE est validée pour une note supérieure ou égale à 10/20. La note est capitalisée.

L'étudiant doit valider une UE optionnelle de 3 ECTS à chaque semestre de DFGSP2, parmi celles proposées dans la liste établie chaque année pour les DFGSP2 par l'UFR SMP.

L'étudiant doit avoir validé au minimum 12 ECTS d'UE librement choisies durant la deuxième et la troisième année du DFGSP.

Les MCC de ces UEs sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

Si l'étudiant a validé les semestres de tronc commun de DFGSP2, mais n'a pas validé une UE optionnelle d'un semestre, il sera autorisé à passer en troisième année en conservant cette dette. L'UE optionnelle devra alors être validée avant la fin de la troisième année.

4. PIX (compétences numériques)

Une certification à 300 PIX doit être validé durant le DFGSP2 ou le DFGSP3. La formation n'a lieu qu'en DFGSP2. Dans tous les cas ce niveau devra être validé avant la fin de DFGSP3 pour passer en DFASP1.

5. Projet professionnel

L'UE projet professionnel est de préférence validé en DFGSP2 (PH2). Dans tous les cas il devra être validé avant la fin de la DFGSP3 (PH3)

6. En cas de redoublement

Les UE et semestres validés, les notes de contrôle continu sous forme de « travaux pratiques » sont considérés comme définitivement acquis. Le « stage officinal d'initiation » validé est définitivement acquis.

7. Stage optionnel de découverte du monde du travail

L'étudiant peut réaliser à son initiative et avant le début de S3 un stage facultatif de découverte du monde du travail dans le domaine de la santé (hors officine et pharmacie à usage intérieur), d'une durée de 1 mois.

.....

DFGSP2 (PH2)

Fixation des lieux de stages en officine

Les étudiants en Pharmacie effectuant leur scolarité à l'UFR de Médecine et Pharmacie de Besançon, doivent faire leur stage chez des Pharmaciens agréés du ressort de l'Académie de Franche-Comté.

Il existe toutefois des dérogations à cette règle :

Le stage peut être accompli chez un Pharmacien agréé des régions suivantes: Rhône-Alpes, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Alsace, Lorraine.

Dans tous les cas, ces dérogations sont soumises à l'accord du responsable des stages et à l'accord des Directeurs des deux UFR concernées.

Règlement de l'examen de stage

- ✓ La validation de l'examen de stage est prononcée par le jury, dans les conditions ci-dessous :
- ✓ Il y a deux sessions d'examen par an : **Septembre et Juin**.
- ✓ Si la validation de l'examen de stage n'est pas obtenue à l'issue de ces sessions, l'étudiant doit recommencer un stage, selon des modalités définies par l'UFR.

L'examen repose sur un **ORAL BASE SUR UN RAPPORT DE STAGE OBLIGATOIRE**:

- L'étudiant est interrogé sur le contenu de son rapport de stage, qu'il remet le jour de l'examen (4 exemplaires).
- Ce rapport doit contenir :
 - Une présentation générale de l'officine (organisation, missions, activités).
 - Un rappel des aspects réglementaires des spécialités et préparations.
 - Une présentation des principales classes thérapeutiques (cf. guide de stage national), en détaillant une spécialité d'intérêt par classe.
 - Une présentation des différentes formes galéniques de spécialités rencontrées durant le stage.
 - Trois ordonnances commentées.
 - 1 exemple d'opinion pharmaceutique rencontré durant le stage
 - 1 procédure d'assurance qualité

- Un sujet libre, en lien direct avec le stage (10 pages au maximum).
- La présentation du rapport doit être soignée.
- Les règles de confidentialité et de secret professionnel doivent être respectées.
- Le rapport remis au jury doit être validé et signé (tampon et signature) par le Maître de Stage.
- Le jury interroge également sur des notions pratiques de pharmacie.

Légendes du tableau ci-après :

- **O/X : Obligatoire/à choix.**
- **CM/TP/TD : Cours Magistraux / Travaux Pratiques / Travaux Dirigés**
- **CC / CT : Contrôle Continu / Contrôle Terminal**
- **ECTS : *European Credits Transfer System* (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits)**
- **** Les notes de TP sont reportées en 2^{ème} session, sauf si la moyenne est <6/20. Dans ce cas, une session de rattrapage est organisée en 2^{ème} session. (pratique + interrogation écrite)**

Semestre n°3 (S3)

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volum e Horair e (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 1 – 6,5 ECTS	Y. GODET	MPPH2IH4	Hématologie	3,5	32 CM/ 4 TD	O	1 et R	100	0	ECRIT	CC	2 x 2H	1,25	Oui
			Immunologie					100	0	ORAL	CC	0H20	0,5	Oui
								0	100	ECRIT	CT	0H45	1,75	-
		MPPH2BG1	Biochimie Métabolique générale	2	20 CM/ 1,5 TD	O	1	40	60	ECRIT	CC/CT	1H	2	Non
							R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	-
		MPH2BGTP	TP Biochimie Métabolique générale	1	9h TP	O	1	100	0	ECRIT	Pas de note : VALIDE OU NON VALIDE	-	-	Oui
R	0						100	ORAL	Pas de note : VALIDE OU NON VALIDE	0.25H	-	-		

UE 2 – 8,5 ECTS	S. DEVAUX	MPPH2PH1	Physiologie	4	26 CM/ 6 TD	O	1	0	100	ECRIT	CT	0h45	4	-
							R	0	100	Oral	CT	-	4	-
		MPPH2BR4 Biodiversité et bioévolution	Biodiversité animale, végétal et fongique	4	28 CM/ 4,5 TD	O	1	100	0	ECRIT	CC	0h45	2	-
							R			CT	0h45			
							1 et R	0	100	ECRIT	CT	0h45	2	
		MPH2TPR3	TP Biodiversité animale	0,5	6 TP	O	1	100	0	-	CC	-	0,5	Oui**

Semestre n°3 (S3)

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2° session
UE 3 – 7 ECTS	C. ANDRÉ	MPH2SA41	Sciences analytiques	2,5	18 CM / 4,5 TD	O	1 et R	100	0	ECRIT	CC	1H00	2,5	-
		MPH2SA4P	TP Sciences analytiques	1	9 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui**
		MPH2SM41	Voies d'accès aux substances actives I	2,5	16 CM / 8 TD	O	1	0	100	ECRIT	CT	1H30	2,5	-
							R	0	100	ORAL	CT	/		-
		MPH2VATP	TP Voies d'accès aux substances actives	1	9 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui**

UE 4 – 5 ECTS	A. BEDUNEAU	MPPH2VM1	Cycle de vie du médicament	3	26 CM / 2 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H30	3	-
		MPH2MTP	TP Cycle de vie	0,5	6 TP	O	1	100	0	-	CC	-	0,5	Oui**
		MPPH2AN1	Anglais	1,5	15 TD	O	1	100	0	ECRIT	CC	/	/	Non
							R	0	100	oral	CT	15 minutes	/	

Semestre n°3 (S3)

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE Gestes de base - 0 ECTS	C. GIRARD	MPPH2GTB4	CM / TP	0	7,5h CM /13,5 TP	O	1	100	0	Validation par l'assiduité	CC	-	-	oui
UE Stage officinal d'initiation MPPH2ST4	S. LIMAT		Examen de stage	-		O	1 et R	0	100	ORAL	CT	0H15	1	-

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)		Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
											Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE Biomath et chimie Orga - 3 ECTS	Biomathématique	N. RETEL- RUDE	MPPH2BI1	CM et TD	3	19 CM + 2 TD	O/X	1 et R	0	100	ECRIT	CT	2H	3	-
	Chimie Orga.	L. ISMAILI	MPPH2MA1			6 CM + 2 TD									-

Semestre n°4 (S4)

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)		Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
											Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 5 – 6 ECTS	C. GIRARD	MPH2SA41	Sciences analytiques	2	16 CM / 3 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	Non	
		MPH2SA4P	TP Sciences analytiques	1	9 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui**	
		MPH2SM41	Voies d'accès aux substances actives II	2	16 CM / 3 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	-	

		MPH2VATP	TP Voies d'accès aux substances actives	1	9 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui**
UE 6 – 6 ECTS	P. TOTOSON	MPPH2PF3	Pharmacologie fondamentale	2,5	25 CM / 0 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2,5	-
		MPH2PFTP3	TP Pharmacologie fondamentale	1	10,5 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui**
		MPPH2PC3	Pharmacocinétique	2,5	20 CM / 4,5 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2,5	-

Semestre 4 (S4)

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Durée	Coeff.	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 7 – 7,5 ECTS	A. BAGUET	MPPH2PY1	Physiologie	3	25 CM / 3 TD	O	1	0	100	ECRIT	CT	1H	3	-
							R	0	100	Oral	CT	-	3	-
		MPH2PTP3	TP Physiologie	1	9h TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui**
		MPPH2GM3	Biologie cellulaire et moléculaire, génétique, microbiologie	3.5	23 CM / 9 TD	O	1	100	0	ECRIT	CC	1H	3,5	-
							R	0	100	ECRIT	CT	1H	3,5	-
		MPH2GTP3	TP Biologie cellulaire et	0	6h TP	O	1	100	0	ECRIT	TP pas de note : Validé ou non validé	-	-	Oui**

			moléculaire,				R	0	100	ORAL	pas de note : Validé ou non validé	0,25H	-	-	
UE 8 – 7,5 ECTS	Y. PELLEQUER	MPPH2AM1	Formulation galénique	3	20 CM / 12 TD	O	1	0	100	ECRIT	CT	1H30	3	-	
							R	0	100	ECRIT	CT	-	3	-	
		MPH2AMTP	TP Formulation galénique	2	18h TP	O	1	100	0	-	CC	-	-	2	Oui**
		MPPH2RH1	Communication et gestion des relations humaines	1	6h CM / 4h ED 6h TP	O	1	100	0	Validation par assiduité + travaux personnels : écrit + oral	CC	-	-	1	Oui
		MPPH2A41	Anglais	1,5	15h TD	O	1	100	0	ECRIT et ORAL	CC	-	-	1,5	Non
						R	0	100	ORAL	CT	-	-	1,5	-	

Semestre n°4 (S4)

Unités d'enseignement/ (y compris les stages) Optionnelles – 3 ECTS	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE Bioanalytique instrumentale 3 ECTS	Y. GUILLAUME	MPPH2BA1	CM	2,5	20 CM / 6 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2,5	-
			TP	0,5	4 TP	O	1	100	0	-	CC	-	0,5	Oui**

UE Outils de chimie organique 3 ECTS	L. ISMAILI	MPPH2MA1	CM	2,5	18 CM / 6 TD	O	1 et R	0	100	ORAL	CT	-	2,5	-
			TP	0,5	6 TP	O	1	100	0	-	CC	-	0,5	Oui**
UE La matière première végétale sous la loupe 3 ECTS	C. GIRARD	MPPH2RV1	CM	1,5	11 CM / 3 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	1,5	-
			TP	1,5	16 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1,5	Oui**
UE Découverte du métier d'ingénieur 3 ECTS	OL. BLAGOSKLO NOV	MPPH2DMI	Travaux personnels	3	/	O	1 et R	100	0	Rapport écrit + Exposé oral (à l'ISIFC) 1 seule note finale rendue	CC	-	3	Oui

Semestre n°4 (S4)

Unités d'enseignement/ (y compris les stages) Optionnelles – 3 ECTS	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	%CC	%CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE Boite à outils pour percer les secrets de la Biologie 3 ECTS	A.BAGUET	MPPH2SB3	CM / TD	2	16 CM / 6 TD	O	1	100	0	ECRIT et ORAL	CC	1H	2	Oui
			TP	1	8 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui
UE Initiation à la pharmacologie Fondamentale 3 ECTS	P. TOTOSON	MPH2IPF3	CM	1,5	15 CM	O	1	100		ECRIT	CT	1H	1,5	Non
							R	0	100	ORAL	CT	-	1,5	-
			TP/TD	1,5	15h TP/TD	O	1	100	0	-	CC	-	1,5	Oui**

Semestres n°3 et 4

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Élément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
PIX (compétences numériques)	E. CAVALLI	MPPHC211		0	S3 : 2h CM / 3h TP S4 : 1h CM / 12h TP (soit 5 modules de Théorie + TP)	O	1 et R	100		CC de QCM (plateforme nationale pix.fr) hors session		1H45		

Dossier suivi par Patricia RETROUVEY
Service Scolarité 2^{ème} cycle médecine
tél. (33) 03 63 08 22 87
patricia.retrouvey@univ-fcomte.fr

ANNEE 2021 – 2022

**MODALITES DE CONTROLE
DES CONNAISSANCES**

M1

Article 7 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales «La formation comprend les unités d'enseignement du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par l'université ou des unités d'enseignement libres».

1. Unités d'enseignement (UE) obligatoires

UE	ECTS	Modalités de contrôle	Période d'évaluation
UE3 : Psychiatrie, Pédopsychiatrie	5 ECTS	Ecrit 2h00	Semestre 2
UE4 : Perception, Système nerveux, Revêtement cutané	7 ECTS	Ecrit 2h00	Semestre 1
UE5a : Handicap, Vieillesse, Dépendance	3 ECTS	Ecrit 1h00	Semestre 1
UE5b : Douleur, Soins palliatifs, Accompagnement	3 ECTS	Ecrit 1h00	Semestre 2
UE8a : Circulation - Métabolismes	7 ECTS	Ecrit 2h00	Semestre 2
UE8b : Hépatogastroentérologie, chirurgie digestive, néphrologie, urologie	8 ECTS	Ecrit 2h00	Semestre 2
UE12 : Formation générale à la recherche (LCA)	1 ECTS	Ecrit 1h30	Semestre 1 Semestre 2
UE Préparation à l'EDN	2 ECTS	Validation des conférences	Semestre 1 + 2
UE ECOS	2 ECTS	Oral	Semestre 2

2. Première session

L'étudiant doit obtenir la moyenne (10/20) à toutes les UE obligatoires et doit valider **70 % des questions concernant les items de connaissances de rang A (70% de rang A et 30% de rang B).**

3. UE Stage

4 périodes de stage à temps plein

Chaque stage est validé et évalué indépendamment.

6 ECTS sont attribués si tous les stages sont validés.

25 gardes au moins devant être validées durant les 3 années d'externat : en prévoir environ 10 en M1

En cas de stage invalidé :

- Avertissement :

- Si le tuteur du stage estime au moment de l'évaluation du stage, que l'externe n'a pas atteint ses objectifs pédagogiques ou a rencontré des difficultés relationnelles, le tuteur peut alors **invalidé de façon provisoire le stage**
- L'étudiant est alors reçu par le responsable des stages et gardes et/ou par le responsable du 2^{ème} cycle
- Il est donné à l'étudiant la possibilité de valider le stage invalidé à l'issue de l'année universitaire lors de la période de révisions de juin

- **Redoublement** : absences injustifiées, non-respect de la règlementation du CHRU, problèmes disciplinaires

- **Arrêt maladie** : si l'arrêt maladie est supérieur à trois semaines, le stage est invalidé et rattrapé dans les conditions ci-dessus indiquées

4. Unités d'enseignement libres

Les étudiants doivent obligatoirement choisir **une** UE libre, équivalant à 3 ECTS.

Pour l'année universitaire 2021-2022 sont proposées :

UE libres validant l'année M1 du DFASM	Nbre ECTS	Période d'enseignement	Modalités de contrôle Période d'évaluation
Anatomie pour l'ECNi Dr LEPAGE	3	Semestre 2	Épreuve écrite terminale : 1h00
Anglais – Vanessa Martin	6	Semestre 1 + 2	
Simulation relationnelle – Jeux de rôle Dr Mansi	3	Semestre 1 + 2	Contrôle continu
Chimères et autres fantasmes : initiation à la greffe d'organes et de tissus – Dr DAGUINDAU - Pr DUCLOUX	6	Semestre 1 + 2	Épreuve écrite terminale : 1h30
Éducation thérapeutique – Dr BOROT	6	Semestre 1 + 2	Présence obligatoire aux cours + stage + rédaction carnet de route

L'éthique, la communication et le travail en équipe multidisciplinaire dans le champ de la santé - Pr AUBRY	3	Semestre 1 + 2 (Cours magistraux + stage de 2 jours)	Validation du stage et soutenance du mémoire Semestre 2
Reconstruction des membres : de l'orthopédie à la chirurgie plastique - Pr OBERT	3	Semestre 2	Épreuve écrite terminale : 1h00
Prévention individuelle et collective en soins primaires et éducation pour la santé - Pr PERROT	6	Semestre 1	25 % projet rédigé 50 % rapport 25 % évaluation finale
Stratégie des examens complémentaires Pr DECONINCK	6	Semestre 1	Épreuve écrite terminale : 2h00

UE libre au titre du M1 SANTÉ ou SPE soumises au MCC du Master correspondant

UE libres validant l'année M1 du DFASM et parcours master ciblé	Nbre ECTS	Période d'enseignement	Modalités de contrôle Période d'évaluation
Environnement risques sanitaires et infectieux M1 SANTÉ – Pr GRENOUILLET	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Du gamète à l'embryon M1 SANTÉ – Pr ROUX	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Du gène au chromosome M1 SANTÉ – Pr VAN MALDERGEM	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Hématologie – Transfusion M1 SANTÉ – Pr GARNACHE-OTTOU	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Immunothérapie – Immunopathologie M1 SANTÉ – Pr ADOTEVI	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Inflammation et maladies inflammatoires M1 SANTÉ – Pr DEMOUGEOT–Pr BERTRAND	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Initiation à la recherche en pédagogie M1 SANTÉ – Pr PRATI	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Pharmacologie et Toxicologie médicale M1 SANTÉ – PR DAVANI et DR MURET	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Physiologie et physiopathologie cardiovasculaire M1 SANTÉ – Dr BOUHADDI	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Physiopathologie des maladies transmissibles M1 SANTÉ – Dr JEANNOT	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Psychologie et neurobiologie M1 SANTÉ – Pr HAFFEN	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Stage initiation à la recherche M1 SANTÉ – Pr Garnache-Ottou	6	Semestre 1 + 2	Selon les modalités du Master Santé
Éducation pour la santé M1 SPE – Pr MONNET	6	Semestre 2 e.learning exclusif	Épreuve écrite : 45 mn Contrôle continu
Environnement santé M1 SPE – Pr MONNET	6	Semestre 2 e.learning exclusif	Épreuve écrite : 2h00
Investigation en santé publique : méthodes quantitatives M1 SPE – Pr MONNET	6	Semestre 1 ED présentiels + e.learning	Épreuve écrite : 2h00
Lecture critique et documentaire et communication scientifique M1 SPE – Pr MONNET	3	Semestre 2 ED présentiels + e.learning	Épreuve écrite : 1h30 Contrôle continu
Planification en promotion de la santé M1 SPE – Pr MONNET	6	Semestre 2 e.learning exclusif	Épreuve écrite : 1h30 Contrôle continu
Protocole d'investigation en santé publique M1 SPE – Pr MONNET	3	Semestre 1 e.learning exclusif	Contrôle continu
Recherche clinique et épidémiologique M1 SPE – Pr MONNET	6	Semestre 2 ED présentiels + e.learning	Épreuve écrite : 2h00
Stage d'initiation à la recherche M1 SPE – Pr MONNET	6	Semestre 2 ED présentiels + e.learning	Contrôle continu (notation du protocole) ou oral
Statistiques approfondies M1 SPE – Pr MONNET	6	Semestre 2 ED présentiels + e.learning	Épreuve écrite : 2h00
Statistiques de base M1 SPE – Pr MONNET	6	Semestre 1 ED présentiels + e.learning	Épreuve écrite : 2h00

9 ECTS sont à valider au cours de l'externat.

Les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent, choisir une UE libre dans une autre composante de l'Université de Franche-Comté ou dans une autre Université. Les UE libres proposées par d'autres composantes ne peuvent être prises en compte au titre d'une UE libre validant l'année de M1.

5. Deuxième session

- ✓ La deuxième session intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats (*Article 16 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales*).
- ✓ L'étudiant doit obtenir la moyenne (10/20) à toutes les UE obligatoires et doit valider 70 % des questions concernant les items de connaissances de rang A.

L'étudiant qui n'a pas validé l'UE Stage redouble.

6. Conditions d'admission en M2

Pour être admis en M2, l'étudiant doit :

- ✓ Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE obligatoires et validation de l'UE Préparation à l'EDN
- ✓ Valider les stages hospitaliers
- ✓ Valider l'UE libre (note supérieure ou égale à 10/20)
- ✓ Valider l'UE ECOS (10/20)
- ✓ Valider l'enseignement et le stage interdisciplinaire relatif aux soins palliatifs

6bis. Résultats MASTER 1^{ère} année : Santé et Santé Publique (SP)

Après proclamation des résultats le jury est tenu de communiquer les notes.

Les notes et résultats individuels seront consultables sur l'Espace Numérique de Travail (ENT).

7. Modalités de redoublement

L'étudiant qui n'a pas validé une ou plusieurs UE ou un ou plusieurs stages sera redoublant. Il devra obligatoirement repasser l'intégralité des UE non validées. Il garde le bénéfice des UE validées. Il sera dans l'obligation d'effectuer à nouveau 4 périodes de stage (Décret du 24 juin 2014).

Article 19 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales : « Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du DFASM et une **année d'étude ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions** ».

7bis. Doublants ou triplants

Les doublants ou triplants de l'année universitaire écoulée peuvent, s'ils le souhaitent, anticiper des UE de M2, à condition d'avoir validé au moins 27 ECTS lors de l'année universitaire M1. Si cette condition est remplie, l'anticipation est possible et obéit aux règles suivantes :

- Signature d'un contrat pédagogique spécifique personnalisé
- Respect de la cohérence pédagogique des deux années concernées
- La somme des ECTS à valider dans l'année M1 et des ECTS anticipés dans l'année M2 ne peut excéder 40 ECTS

8. Composition du jury

Le jury est composé d'un Président et de représentants d'UE. Le jury se réunit avant chaque session pour préparer et valider les sujets, et après le déroulement des examens de chaque semestre pour délibérer. Aucun membre du jury ne peut se faire remplacer en cas d'absence.

A NOTER : En cas de contraintes sanitaires, les examens seront organisés à distance et selon les mêmes modalités.